



L'Ancêtre

Bulletin
de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316 - 0513

Vol. 13 - No 6

Date : FÉVRIER 1987

SOMMAIRE

- Philippe Brunet (1803-1898), meublier et bedeau-sacristain de Saint-Roch de Québec (René Bureau) 203
- À travers les Audiences de la Juridiction Royale des Trois-Rivières (Deuxième partie) (Jacques Saintonge) 213
- Rappel historique du Congrès du 25e anniversaire (Jacqueline Faucher-Asselin, René Bureau, G.-Robert Tessier et Esther Taillon) 220
- Regard sur les revues (Lucien Laurin) 229
- En feuilletant les journaux j'ai lu pour vous (Kathleen Mennie-de Varennes) 231
- Précisions sur Thomas Samson, époux de Marceline Bourget (René Doucet) 232
- Travaux en cours (H.P. Tardif) 233
- Courrier de la bibliothèque (Andrée Lemay - Doucet)..... 236
- Service d'entraide (Pierrette Gilbert - Léveillé) 238
- Nouveaux membres et changements d'adresse (Guy Lacroix) 239
- Invitation , Bibliothèque 240

***** PRENEZ NOTE *****

La nouvelle adresse postale de la Société de généalogie de Québec est:

**Société de généalogie de Québec,
C.P. 9066, Sainte-Foy (Québec),
G1V 4A8**

Société de généalogie de Québec

Société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961, elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur la généalogie et l'histoire des ancêtres et des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences et la publication de travaux de recherche.

Siège social -

Salle 1246, Pavillon Casault, 1210 avenue du Séminaire

Cité universitaire, Sainte-Foy. Tél.: (418) 651-9127

Toute correspondance doit être adressée à: C. P. 9066, Sainte-Foy QC G1V 4A8

Conseil d'administration 1985-1986

Présidente:	Jacqueline Faucher-Asselin
Vice-présidente:	Diane Duval
Secrétaire:	Georges Crête
Trésorier:	Guy Lacroix
Accueil:	Jean-Paul Thériault
Archives:	D. Renaud Brochu
Documentation:	Andrée Lemay-Doucet
Information:	Guy W. Richard
Recherche:	René Léveillé

L'Ancêtre

L'Ancêtre, organe officiel de la Société de généalogie de Québec, est publié dix fois par année.

Abonnement	20 \$ par année
Prix à l'unité	2 \$

(Frais de poste minimum de 0,50 \$ en sus)
Les textes publiés dans *L'Ancêtre* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0316 - 0513

Courrier de deuxième classe
Enregistrement no 5716

Imprimé par le Conseil des loisirs-région de Québec

Conseiller juridique

Serge Bouchard

Gouverneurs de la Société

	Présidence
René Bureau	1961-1964
Benoît Pontbriand	1964-1966
Jean-Yves Godreau	1966-1968
Gérard Gallienne *	1968-1969
G.- Robert Tessier	1969-1971
Roland- J. Auger *	1971-1973
Gérard E. Provencher	1973-1975
Denis Racine	1975-1977
André Breton	1977-1978
Esther Taillon	1978-1979
Michel Fragasso	1979-1980
Jacques Fortin	1980-1982
D.- Renaud Brochu	1982-1984

* décédé

Comité de l'Ancêtre

Directeur	Jean-Jacques Saintonge
Secrétaire	Raymond Deraspe

Autres membres:

René Bureau, Lucien Laurin, Pierrette Léveillé, Jacques Ratté, Henri P. Tardif.

Collaborateurs: André Breton, Raymond Gariépy, Kathleen Mennie-de Varennes, Michel Langlois, Benoît Pontbriand, Gérard E. Provencher.

Comités de la Société

Comité	Directeur
• L'Ancêtre	Jean-Jacques Saintonge
• Publications	Jacques Fortin
• Bibliothèque	Andrée Lemay-Doucet
• Généatique	Guy Fréchet
• Service de recherches	Sylvie Tremblay

Cotisation des membres

* Membre individuel	20 \$ par an
Membre conjoint	8 \$ par an
* Membre à vie	250 \$

* Ces membres reçoivent *L'Ancêtre*

Les cotisations des membres et les abonnements sont renouvelables avant le 20 décembre de chaque année.

**PHILIPPE BRUNET (1803-1898),
MEUBLIER ET BEDEAU-SACRISTAIN DE SAINT-ROCH DE QUÉBEC.**

par René Bureau

*Ouvrez vos dossiers
Prêtez-moi vos antiques papiers
Nous les ferons parler ensemble
Puis, un jour, vous les reverrez
Complets, rajeunis, admirés
Ils le méritent, il me semble.*

(Benjamin Sulte) (1)

Le but du présent article est de faire voir les multiples responsabilités que devait endosser un bedeau il y a plus de 130 ans, dans une paroisse spécifique. Sans vouloir en rien diminuer la valeur ni minimiser la qualité du travail qu'effectuent les bedeaux actuellement en poste dans nos églises, je dirai que, si l'on tient compte du contexte du temps, les anciens avaient des obligations bien spéciales comme en témoigne le principal document plus loin.

Il y aurait sans doute lieu qu'un chercheur s'applique à étudier plusieurs cas de bedeaux qui ont été actifs à diverses époques dans des paroisses différentes et cela donnerait des résultats intéressants.

Personnellement, je ne m'étais jamais interrogé sur la qualité de vie ni sur les tâches qui incombaient à ces gardiens fidèles de nos églises. Tout au long de ma vie, j'ai vu de ces hommes évoluer dans diverses paroisses, mais ce n'est qu'à la lecture des présents documents que ma curiosité s'est éveillée à leur sujet. Dorénavant, je les regarderai avec un nouvel intérêt et une certaine admiration. Ce sont des personnes qui oeuvrent dans l'ombre et dont les vies sont nécessaires.

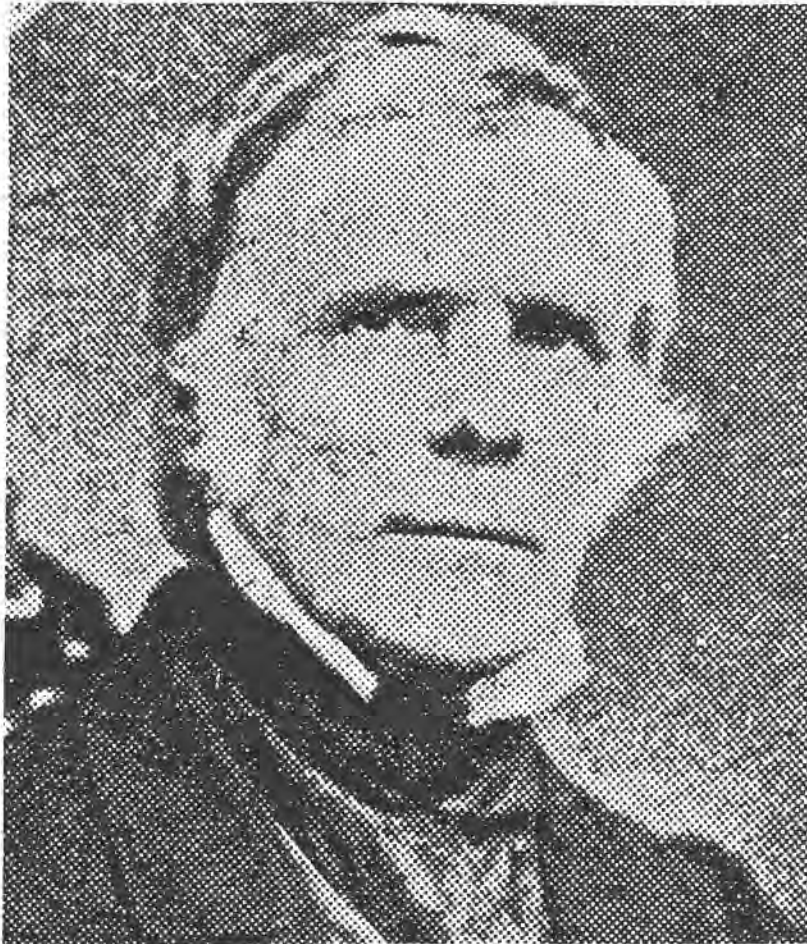
Philippe Brunet, dont il est question ici, est né à Sainte-Geneviève-de-Batiscan (3) le 26 mai 1803, du mariage d'Alexis BRUNET, maître forgeron, et d'Anne HURTAUT.

On ne connaît pas grand-chose sur sa jeunesse ni les raisons et circonstances qui l'amènèrent vivre à Québec. Ce que l'on peut dire, c'est qu'il s'est marié le 13 novembre 1826, à Notre-Dame de Québec (3, 5) avec Marie-Julie GAUTHIER, fille d'Augustin GAUTHIER et de Marie TRUDEL. Dans son acte de mariage, il est dit **meublier** de cette ville. Ce genre de travail ne lui rapportait pas suffisamment, semble-t-il, pour subvenir aux besoins de sa famille sans cesse grandissante. Il chercha donc un autre type d'emploi. D'après Jean-Charles GAMACHE (2), il devint le premier bedeau-sacristain de la paroisse Saint-Roch de Québec, de 1829 à 1884. M. Georges PELLETIER lui succéda en 1884 et demeura au poste jusqu'en 1900.

De son mariage avec Marie-Julie GAUTHIER sont nés onze enfants:

- 1.- **Philippe-Ferdinand**, n. et b. le 19 août 1827, à Notre-Dame de Québec.
- 2.- **Philippe-Félix**, n. et b. le 23 octobre 1828, à Notre-Dame de Québec.
- 3.- **Édouard-Augustin**, n. le 13 et b. le 14 septembre 1830, à Notre-Dame de Québec.
- 4.- **Narcisse-Odilon**, n. et b. le 21 mars 1833, à Saint-Roch de Québec.
- 5.- **Julie**, n. et b. le 1er septembre 1834, à Saint-Roch de Québec.
- 6.- **Henriette-Soulangé**, n. le 12 et b. le 13 juillet 1836, à Saint-Roch de Québec.

- 7.- **François-Narcisse**, n. et b. le 14 décembre 1837, à Saint-Roch de Québec.
N.B. Le père est mentionné pour la première fois comme "sacristain". Aux autres baptêmes, il est dit "meublier".
- 8.- **Louis-Silvère**, n. et b. le 20 juin 1839, à Saint-Roch de Québec.
- 9.- **Marie-Flore-Aglée**, n. et b. le 27 mars 1844, à Saint-Roch de Québec.
- 10.- **Pierre-Philémon-Silvère**, n. et b. le 4 avril 1845, à Saint-Roch de Québec.
N.B. Le père est mentionné ici comme étant "bedeau".
- 11.- **Narcisse-Alphonse**, n. le 21 et b. le 23 novembre 1846, à Saint-Roch de Québec.



Philippe BRUNET
(1803-1898)
Premier bedeau-sacristain de Saint-Roch de Québec
(1829-1884)

(Photo tirée de : *"Histoire de Saint-Roch de Québec et de ses institutions"*, par J.-Chs Gamache (1929)

Une analyse minutieuse des documents utilisés dans cette étude démontre que le cas BRUNET pose quelques problèmes d'ordre chronologique dont l'interprétation reste ambiguë. Ainsi, le premier document qui suit est daté du 30 décembre 1853 (4). Si les dates fournies par GAMACHE sont exactes, Philippe BRUNET était donc en poste dans la paroisse Saint-Roch depuis vingt-quatre ans au moment de la signature dudit document. Il s'agit donc possiblement d'un renouvellement de contrat, à moins que l'engagement initial de BRUNET se soit fait en 1829 d'une tout autre façon qu'en 1853, sans qu'il y ait eu réellement de contrat déterminant les tâches à accomplir en tant que bedeau-sacristain. Le contrat de 1853 viendrait alors corriger la situation.

À la mort de Philippe BRUNET, tout devient encore plus imprécis. D'abord, les journaux de l'époque (8) ne font que mentionner son décès sans commentaire particulier. On dit de lui cependant qu'il fut sacristain pendant **quarante-cinq ans**. Par contre, s'il a été en poste de 1829 à 1884, il faut plutôt penser à **cinquante-cinq ans** de service. De plus, on rapporte qu'il est décédé à l'âge de 97 ans 6 mois. Mais étant né le 26 mai 1803, il était plutôt âgé de 95 ans 6 mois à son décès le 12 novembre 1898. D'autre part, le livre de prônes de Saint-Roch pour les années 1896-1902 (K-8) en date du 13 novembre 1898 rapporte ce qui suit: "Philippe BRUNET vf de Julie GAUTHIER, décédé hier soir à **97 ans 6 mois**. Service mardi à 8 1/4 hres. (Recommandé aux prières). Membre de la ligue du Sacré-Coeur (?) depuis 60 ans et sacristain depuis **45 ans**."

Certaines de ces imprécisions s'expliquent et partent sans doute d'une mémoire verbale. La vérification systématique des documents permet souvent d'apporter une meilleure interprétation aux faits.

Engagement de Sr Philippe Brunet à la Fabrique de St-Roch

(Notaire F.L. GAUVREAU (30 décembre 1853), No 4900)

"Par devant les notaires publics résidens à Québec, soussignés -

Fut présent Sieur Philippe Brunet, bedeau et sacristain, demeurant en la paroisse de St-Roch de Québec, lequel s'est engagé comme par ces présentes il s'engage en qualité de bedeau et sacristain de l'Église paroissiale de St-Roch de Québec, pour une année qui commencera à courir du premier jour de janvier prochain et finira à pareil jour de l'an mil huit cent cinquante cinq, à Messire Zéphirin Charest, prêtre curé de la paroisse de St-Roch de Québec et à M. Charles Lortie, marguillier en exercice pour la présente année de l'oeuvre et Fabrique de ladite paroisse de St-Roch, demeurant tous deux en ladite paroisse de St-Roch, dûment autorisés pour et à l'effet des présentes par et en vertu d'une délibération de messieurs les marguilliers, tant anciens que nouveaux, assemblés le onze décembre, présent mois, au presbytère de ladite paroisse de St-Roch, à ce présents et acceptant, en leurs dites qualités respectives, par en vertu de la susdite autorisation pour, au nom et profit de ladite oeuvre et fabrique, ledit Philippe Brunet pour et comme bedeau et sacristain de ladite église paroissiale de St-Roch pendant ledit temps, lequel dit Philippe Brunet promet et s'oblige de faire les ouvrages suivants, savoir:

1° De sonner les cloches pour tous les offices, tant de la semaine que des dimanches, savoir pour les grandes messes, vêpres, processions, catéchismes, glas simples et doubles, baptêmes, angelus, sépultures, et généralement dans tous les cas où il est d'usage de sonner une ou plusieurs cloches, et aussi dans tous les cas où il en sera requis, observant néanmoins de ne sonner les glas d'aucune personne avant d'en avoir reçu l'ordre de M. le curé ou de l'un de ses vicaires, et d'être ponctuel à annoncer, par écrit, en caractères bien lisibles et le plus promptement qu'il le pourra, sur le vitrail placé à cet effet dans le bas de l'église, les noms et âges des personnes décédées ainsi que les jours et heures de leurs funérailles.

2° d'exiger pour la sonnerie des baptêmes deux chelins & demi courant pour la grosse cloche, et huit chelins & neuf deniers courant pour les trois cloches quand le baptême sera administré par un Évêque, et de rendre un compte fidèle de toutes les sommes d'argent ainsi perçues au marguillier en charge ou au Procureur de ladite Fabrique St-Roch, le lundi de chaque semaine.

3° De faucher ou faire faucher et applanir, vers le quinze juin et de septembre chaque année, les cimetières de ladite paroisse, et de faire les fosses dans lesdits cimetières de trois pieds et demi au moins de profondeur pour les adultes et trois pieds pour les enfants, ayant soin de transporter dans le charnier des cimetières les ossements qui seront découverts en creusant les fosses ou autrement, et de réunir dans un coin les planches des vieux cercueils pour, après les avoir fendues par petits éclats, les faire brûler au lieu qui lui sera indiqué.

4° De faire les fosses dans l'église de ladite paroisse de St-Roch, lorsqu'il en sera requis, qui n'aurent pas moins de cinq pieds de profondeur, ledit sieur Brunet étant strictement obligé d'ouvrir le cercueil qui devra y être déposé et de l'emplir de chaux en présence de l'un des marguilliers avant de le mettre dans la fosse; s'obligeant de plus de mettre de la chaux dans les charniers en quantité suffisante pour prévenir la mauvaise odeur et d'entretenir dans la cave de ladite église le petit canal qui y est pratiqué pour égoutter les eaux dans les canaux publics.

5° De faire, chaque année, dans les cimetières, les fosses à part, les sillons, les charniers ou caveaux nécessaires et d'usage pour les sépultures, pendant l'été et l'hiver, et de les recouvrir au quinze avril de chaque année, ou plutôt s'il en est requis, en par la Fabrique de St-Roch fournissant le bois, la chaux, les pelles, pioches, haches et tout ce qui sera nécessaire pour faire les ouvrages mentionnés tant au présent article qu'aux articles précédents.

6° De pratiquer et entretenir, tout le long de l'hiver, des chemins unis et spacieux pour parvenir aux caveaux et aux fosses séparées et d'étendre la neige le printemps pour la faire fondre plus promptement.

7° De porter ou faire porter de l'église aux cimetières, quand le cas le requerra les corps des enfants au dessous de trois ans, ainsi que le corps des adultes et autres, dans le cas où il ne se trouvera pas de porteurs pour les transporter aux dits cimetières.

8° De porter, en été, du feu à la sacristie dans un réchaud pour les enterrements et de visiter par lui-même l'Encensoir qui y aura servi, afin d'en ôter tout à fait le feu avant de le serrer.

9° D'entretenir à ses frais, en hiver, les chemins des cimetières, du devant de l'église paroissiale et de chaque côté d'icelle ainsi que devant la chapelle où sont déposés les morts avant l'enterrement, et de gratter et nettoyer la neige sur tous les trottoirs tant de la dite église que du jardin appartenant à ladite fabrique, à peine de payer l'amende qui pourrait être infligée par le Juge de Police à raison desdits chemins et de faire des marches dans la glace et répandre de la cendre en dehors des portes quand et chaque fois qu'il sera nécessaire de le faire.

10° D'être prompt et attentif à sonner le tocsin dans le cas d'incendie, et de tenir propres les escaliers qui conduisent aux cloches, de visiter une fois par mois les battans des dites cloches et de huiler les tourillons avant toutes les grandes sonneries.

11° De balayer ou faire balayer avec de la moulure de scie mouillée les deux tambours de l'église, le dehors des portes, les escaliers, le banc de l'oeuvre, la chaire et les bancs dans ladite église, ayant soin d'ôter les petits bancs pour que les bancs soient grattés et nettoyés proprement, et de gratter le cierge s'il y en a, bien proprement, et d'épousseter et essuyer avec un linge le siège, le prie-Dieu et les côtés des bancs régulièrement tous les samedis et veilles de fêtes, et même plus souvent s'il en est requis par M. le curé ou le

marguillier en exercice, de plus de balayer comme ci-dessus dit, les allées de la nef, des chapelles, des jubés et des galeries deux fois la semaine et de faire laver les chassiss de l'église et des sacristies, aux frais de la Fabrique, à la demande de M. le Curé ou du marguillier en exercice.

12° De fournir lui-même et à ses frais tous les ustensiles nécessaires pour faire les ouvrages ci-dessus mentionnés dans le dernier article, et de fournir aussi le coton pour les baptêmes et faire blanchir les linges qui servent à l'administration de ce Sacrement.

13° D'épousseter au commencement de mai et à la fin d'octobre, chaque année, les murs, les boissures et retables de l'église dans toute leur étendue.

14° De ne souffrir dans l'église, ni petits bancs ni chaises qui y seraient placés sans la permission de M. le Curé ou du marguillier en exercice.

15° De précéder le Saint Sacrement quand on le portera aux malades, jamais autrement qu'en robe, et de procurer des porteurs pour le dais et les fanaux.

16° De porter, en tout temps, beaucoup de respect et de soumission à M. le Curé et à MM. ses vicaires ayant soin de prendre leurs commodités et leurs ordres pour l'heure à laquelle ils administreront les baptêmes et célébreront les grands-messes, services, libera, etc.

17° De porter, chaque dimanche au plus tard après les vêpres, le chateau à celui des paroissiens qui doit rendre le pain bénit le dimanche suivant, de veiller à ce que chacun le rende à son tour, et en cas de refus d'en avertir le marguillier en exercice, et de veiller aussi à ce que le pain bénit soit distribué par toute l'église autant que la longueur de l'office le permettra, ayant soin de commencer le dimanche suivant par la partie de l'église omise le dimanche précédent.

18° D'assister avec ses aides-bedeaux, en robes, à tous les offices de l'église paroissiale, dans la place destinée à cette fin, les dites robes devant être fournies par la dite Fabrique.

19° De faire le reposoir du Jeudi Saint, ou d'aider celui des messieurs les vicaires qui en sera chargé, la Fabrique poursuivant tout ce qui est nécessaire à cet effet.

20° De procurer, à ses frais, les aides-bedeaux nécessaires pour le soulager dans ses fonctions et le remplacer dans celles qu'il ne pourra faire lui-même, ayant soin de choisir pour cet office des gens capables, honnêtes et qui conviennent à messieurs le Curé et marguilliers, et le dit sieur Brunet ou l'un de ses aides sera tenu d'être constamment présent dans la sacristie depuis l'ouverture de l'église jusqu'à ce que les portes soient fermées le soir.

21° De décharger les toits de l'église et de ses dépendances et en nettoyer les dalles et dalots aussi souvent qu'il sera nécessaire ou qu'il en sera requis par le marguillier en charge, pourvu toujours que la Fabrique y fasse poser des échelles pour y monter.

22° De scier ou faire scier, d'entrer ou faire entrer, à ses propres frais, dans les sacristies et dans l'église tout le bois de chauffage nécessaire pour l'entretien des poêles et les chauffer ou faire chauffer pendant les saisons qui en requièrent l'usage, et de frotter ou faire frotter ces poêles et leurs tuyaux tous les ans, et les monter l'automne et les ôter le printemps, le tout à ses frais."

23° De préparer et placer les lustres pour le jour de Noël, et les mettre en sûreté à leur place ordinaire.

24° De nettoyer et tenir en bon ordre, en tout temps, les greniers, magasins, caves dans l'église paroissiale et des bâtiments, en dépendant, ainsi que la chapelle où sont déposés les morts avant l'enterrement.

25° D'être aux ordres de messieurs les marguilliers tant en assemblées générales qu'en comités, et aussi des marguilliers en exercice pour les affaires de son office seulement, ainsi que d'aller quérir lesdits marguilliers au Banc de l'Oeuvre, soit qu'ils viennent au chœur pour les cendres, rameaux, etc., soit pour les processions, et les ramener.

26° De faire lui-même l'encre dont on a besoin dans la sacristie pour toutes les écritures qui s'y font ordinairement, et de procurer, aux frais de la fabrique, les écritoires, plumes, poudre à encre et papiers dont on y a besoin dans le courant de chaque année et d'en prendre soin.

27° D'aller quérir les porteurs de coin du drap lors des enterrements, lorsqu'ils auront des bandellères, et les conduire à la sacristie et les ramener à leurs bancs.

28° De balayer et épousseter convenablement et décemment le sanctuaire et le chœur de l'église et des chapelles tous les samedis et veilles de fêtes, de tenir toujours propres et décents les autels, gradins, reliquaires, vases sacrés, chandeliers, crucifix, tableaux et statues, ornements et autres effets, articles et meubles de la dite église et des chapelles, de veiller soigneusement à la propreté des lustres et des lampes qu'il tiendra toujours allumées devant le très Saint-Sacrement, de telle sorte que par sa faute ou sa négligence, elles ne s'éteignent jamais, de sonner les messes basses, les servir ou procurer des servants, de tenir nette toute l'argenterie, sans aucune exception, de la dite église pour Pâques, la Fête-Dieu, l'Assomption, la Toussaint et Noël, et même plus souvent quand il en sera requis, ou quand quelque pièce ne sera pas d'une propreté décente.

29° De faire laver, à ses propres frais, tout le linge de la dite église, ainsi que les rideaux de l'église, des chapelles et du chœur, et même les aubes qui servent à la procession de la Fête-Dieu, faisant approuver par M. le curé la personne à laquelle ledit sieur Brunet (au cas qu'il ne fasse pas laver le linge chez lui) devra confier ledit linge pour le faire laver, le faisant transporter à ses frais chez la laveuse et de chez elle à l'église, de mettre le linge sale avec soin dans les sacs destinés à cet usage, séparant les pâles, les corporaux et les purificateurs du reste du linge pour qu'ils soient purifiés et blanchis séparément, de tenir un état exact du linge et des autres effets de l'église dont il aura la gestion, de compter le linge et en prendre un état en le livrant à la laveuse et en le recevant du lavage, sur un catalogue des dits linges qu'il dressera.

30° D'avoir un soin exact des sacristies et des vestiaires, les balayant et les époussetant aussi souvent qu'il sera nécessaire.

31° De ne point permettre que l'on brûle de cierges sur l'autel, excepté pendant les cérémonies, mais de les mettre brûler sur la marche d'en bas de l'autel, dans un thebord [= tray (cabaret)].

32° D'aller chercher le vin pour les messes et l'huile des lampes où M. le marguillier en exercice lui dira de les prendre, de recevoir avec politesse et décence messieurs les prêtres qui viendront dire la messe à la paroisse et leur présenter et servir les choses nécessaires à la célébration des saints mystères.

33° De veiller très attentivement au feu des poêles, de la cheminée de la sacristie et des lampes; de parer avec soin les autels de l'église et des chapelles; de mettre et ôter les rideaux des tableaux, et changer les couleurs suivant les instructions de M. le Curé ou de M. le vicaire auquel il s'adressa pour cet effet.

34° De parer les autels en noir pour les services et enterrements, grandes messes solennelles et communes quand il sera nécessaire, sans exiger des familles aucune rétribution.

35° D'ôter et jeter, en hiver, la neige de devant la porte de la sacristie, et d'entretenir un chemin convenable pour aller de cette porte au presbytère, net de neige.

36° De préparer les ornements de chaque jour et les mettre à leur place, ainsi que le linge de l'église, d'avoir soin que les autels et tout ce qui en dépend soient tenus proprement et en bon ordre; de prendre un soin particulier de tous les chandeliers, croix, bannières, fanaux, bénitiers, ayant soin de mettre de l'eau bénite dans les bénitiers aux portes de l'église et des sacristies chaque samedi; et généralement faire tous les ouvrages qui auront rapport aux devoirs d'un bedeau et d'un sacristain, quoique non expliqués dans le présent texte, et de se conformer en tout aux ordres de M. le Curé ou du marguillier en exercice.

37° De retirer et collecter les argents du casuel et de les remettre entre les mains de M. le Curé.

Il est entendu et convenu entre les parties, esdits, noms et qualités qu'elles agissent, qu'il sera loisible, en tout temps, aux dites parties de se désister du présent engagement en par la partie se désistant notifiant l'autre partie, par écrit, un mois d'avance et non autrement, que tel est son intention.

Ce présent marché et engagement est fait pour et en considération du prix et somme de deux cent quatre-vingt sept livres courant pour tout le temps de sa durée, que lesdits messire Zéphirin Charest et sieur Charles Lortie, esdites qualités, qu'ils agissent, promettent et s'obligent de payer au dit sieur Brunet en quatre (payemens) = paiements égaux de la somme de soixante onze livres quinze chelin courant chaque, qui se feront les premiers jours des mois d'avril, juillet, octobre et janvier, et dont le premier payement écherra et se fera le premier d'avril prochain étant bien entendu et compris entre les dites parties que le prix ci-dessus fixé tiendra lieu de tous appointements et émoluments que le dit sieur Brunet aura droit de recevoir et réclamer de la dite fabrique de St-Roch, pour l'exécution entière du présent marché. Toutefois il est entendu et compris que le dit sieur Brunet retirera pour lui-même les profits et produits revenant des chaises, tapis et chandeliers qu'il fournira lui-même pour les mariages, étant tenu toujours de se conformer strictement aux règles établies à cet effet par le casuel.

Pour le tout être exécuté à peine de tous dépens, dommages et intérêts, car ainsi & dont acte.

Fait et passé à Québec, dans une des salles du presbytère de ladite paroisse de St-Roch, sous le numéro quatre mille neuf cent, le trentième jour du mois de décembre avant midi de l'an mil huit cent cinquante trois et ont les parties signé avec nous dits notaires de ce requises. Lecture faite.

(Signé) Phi. Brunet Z. Charest Ptre Charles Lortie,
Et. Légaré not., F.L. Gauvreau N.P.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

F.L. Gauvreau N.P.

Un autre document reproduit ici fait voir que le 15 février 1873, pour des raisons que nous ignorons, Philippe BRUNET manifeste sans doute le désir de cesser ses activités. M. Georges PELLETIER, qui occupait le poste de sacristain depuis plus de seize ans, est fortement recommandé par l'ensemble des vicaires de la paroisse qui vantent ses qualités pour prendre la relève de M. BRUNET. Il faut croire que la situation a changé entre-temps, car ce dernier est encore en poste en 1884, toujours d'après Gamache, après quoi M. PELLETIER le remplace.

Le texte de la lettre recommandant M. Georges PELLETIER à la succession de M. BRUNET fait voir dans quelle estime les vicaires de Saint-Roch tenaient leur bedeau et son remplaçant éventuel ainsi que ce qu'ils pensaient des nombreuses qualités qu'un homme devait posséder pour occuper ce poste envié.

St-Roch, le 15 février 1873

À Monsieur le Curé et à Messieurs les Marguilliers de St-Roch de Québec

Messieurs,

Nous avons appris que M. Philippe Brunet, bedeau de l'église paroissiale depuis plus de quarante ans, se retire et laisse sa place vacante. Nous, vicaires soussignés, vous prions bien humblement d'entendre les raisons qui militent en faveur d'un choix judicieux, d'autant plus qu'un grand nombre, nous dit-on, se présente pour occuper cette importante fonction. Bien des qualités sont requises dans un bedeau, surtout quand il a la charge et le soin d'une église aussi importante que celle de St-Roch.

Il faut un homme d'une réputation à toute épreuve, de la grande respectabilité et honnêteté, d'une religion véritable et constante; il faut un homme sage, prudent, poli envers tout le monde, complaisant, patient, doux et ferme pour maintenir le bon ordre dans la sacristie et ailleurs, d'un grand tact et d'une prudence et d'une discrétion bien reconnue; il faut un homme propre et connaissant bien tout le détail varié et multiple de ce qui constitue le soin de l'Église, l'entretiens et la propreté des autels, des ornements, des vases sacrés, de tout ce qui est nécessaire au Sacrifice, comme hosties, vin, etc.; un homme qui ait la confiance du pasteur et de ses coopérateurs dans le ministère, des Marguilliers et de toute la paroisse en général.

Il y aurait bien d'autres choses à dire, mais nous nous bornons à ces brièves raisons, et nous ajoutons que dans les circonstances actuelles nous ne connaissons point d'homme plus propre et mieux qualifié à occuper cette importante place que M. Georges Pelletier qui a rempli depuis plus de seize ans la fonction de sacristain au contentement et à la grande satisfaction de Monsieur le Curé et de tous les vicaires depuis seize ans, de Messieurs les Marguilliers et de toute la paroisse, toujours respectueux envers ses supérieurs, bon envers ses égaux et sachant se faire respecter de ses inférieurs.

Nous croyons que c'est pour nous, vicaires, un devoir de gratitude envers Monsieur Georges Pelletier, contre lequel, chose assez rare, nous n'avons jamais entendu faire de reproche de la part de personne, de le recommander hautement à la bienveillance de l'Assemblée de Messieurs les Fabriciens.

F.X. Plamondon, ptre, F.X. Gosselin, ptre,
P. Lessard, ptre, Frs-Eusèbe-Gustave-Ernest Hudon, ptre,
James P. Sexton, ptre.

Les annuaires de la ville de Québec (6) indiquent que Philippe BRUNET demeura durant bon nombre d'années au 69 rue St-Joseph, près de la rue de l'Église. On le retrouve ensuite au 120 du Roi. À compter de 1889-90, il habite le 51 puis le 87 de l'Église, en compagnie de l'un de ses fils, l'abbé Félix BRUNET et cela jusqu'en 1895 alors qu'il est hospitalisé à l'Hôpital du Sacré-Coeur. Il décède le 12 novembre 1898. Son service funèbre fut célébré à Saint-Roch de Québec (7) et l'inhumation eut lieu au cimetière Saint-Charles. Philippe BRUNET était veuf depuis neuf ans, ayant perdu son épouse Julie GAUTHIER, le 24 mars 1889, âgée de 83 ans (7).

Remerciements

Je dois à l'obligeance de Madame Henri-Louis ROY et à Simone GAGNON, de Québec, de pouvoir utiliser deux des principaux documents reproduits ici. Mes remerciements vont également à M. l'abbé Pierre-André FOURNIER, curé de Saint-Roch de Québec, pour m'avoir permis de consulter le livre de dévotions de sa paroisse pour 1896-1902.

Appendice

(Sainte-Geneviève de Batiscan, 26 mai 1803) (3)

Baptême de Philippe BRUNET

L'an mil huit cent trois, le 26 mai par nous prêtre curé soussigné de cette paroisse a été baptisé PHILIPPE né aujourd'hui du légitime mariage de Alexis Brunet dit Dauphiné maître forgeron résidant en cette paroisse et de Marie-Anne Hurtaut son épouse. Le parrain a été Pierre Déry et la marraine Marguerite Langlais. Le père présent, tous ont signé avec nous, de ce requis suivant l'ordonnance.

Alexis Brunet
Marguerite Langlais

Pierre Déry
O.L. Langlois ptre

(Notre-Dame de Québec, 13 novembre 1826) (3) (5)

Mariage de Philippe Brunet et Marie-Julie Gauthier

Le treize novembre mil huit cent vingt six, après la publication de trois bans de mariage faites aux prones de nos messes paroissiales entre sieur Philippe Brunette, meublier de cette ville fils unique de défunt sieur Alexis Brunette et de défunte dame Marie-Anne Hurteau de la paroisse Ste-Geneviève, district des Trois-Rivières d'une part; et de demoiselle Julie Gauthier aussi de cette ville fille mineure de sieur Augustin Gauthier marchand et de dame Marie Trudel, consentans de cette paroisse d'autre part, ne s'étant découvert aucun empêchement nous vicaire secrétaire de l'Évêque de Québec soussigné de l'agrément de messire Joseph Signay curé de cette paroisse leur avons donné la bénédiction nuptiale en présence de messieurs Pierre Brunette frère et Augustin Turcotte ami de l'épouse, et de messieurs Augustin Gauthier père, Augustin, Louis, Félix et Charles Gauthier frères, et de quelques autres parents et amis de l'épouse, qui ainsi que lesdits époux ont signé avec nous.

Philippe Brunette
Pierre Brunet
Louis Gauthier
Félix Gauthier

Julie Gauthier
Aug. Gauthier
Charles Gauthier
Rosalie Gauthier

N.C. Fortier ptre

Sépulture de Marie-Julie Gauthier (7)

St-Roch de Québec, 27 mars 1889

Le vingt sept mars mil huit cent quatre vingt neuf nous prêtre soussigné avons inhumé dans le cimetière Saint-Charles le corps de Marie-Julie Gauthier, épouse de Philippe Brunet, rentier, de cette paroisse, décédée le vingt quatre du présent mois à l'âge de quatre vingt trois ans. Présents, Joseph Parent soussigné et Siméon Forgues, qui n'a pas signé.

Jos Parent Brunet ptre

Sépulture de Philippe Brunet (7)

St-Roch de Québec, le 15 novembre 1898

Le quinze novembre mil huit cent quatre vingt dix huit, nous prêtre soussigné avons inhumé dans le cimetière Saint-Charles le corps de Charles-Philippe Brunet, veuf de Julie Gauthier, décédé en cette paroisse le douze du même mois à l'âge de quatre-vingt-dix sept ans et six mois. Présents: Joseph Lepage, Charles Brochu et autres soussignés. Lecture faite

Joseph Lepage - L.A. Langlais, Olivier Vézina, Chs Brochu,
Jos-Olivier Vézina, E.J. Angers, Alph. Laberge, J.B. Delâge,
Louis Dallaire, Et. Gauvin, Jos Gagnon, H. Turcotte, J.E. Huot,
E.L. Déry, Art. J. Turcotte, N. Le Vasseur, Zotique Turgeon,
N. Verge md. ? Delisle Ptre

J.O. Brunet ptre

Références

1. La Presse, 17-05-1954; *Mémoires de SGCF*, Vol. VI, No 8, oct / 55
2. Gamache, J-Charles (1929) - *Histoire de Saint-Roch de Québec et de ses institutions*. Québec, 335 p. ill.
3. Archives Nationales du Québec - *Registres de Notre-Dame de Québec, de Saint-Roch de Québec et Sainte-Geneviève-de-Batiscan* (sur bobines).
4. Gauvreau, F.L. (Minutier) Contrat No 4900, 30 décembre 1853.
5. Pontbriand, Benoît - *Répertoire des mariages de la paroisse de Notre-Dame de Québec*, Vol. 5 (1825-1850).
6. Archives de l'Hôtel-de-Ville de Québec. *Annuaire de Québec*, 1850-1896.
7. Archives du Palais de Justice de Québec. *Registre de Saint-Roch de Québec* pour 1889 et 1898.
8. Le Soleil, 14 novembre 1898.

À TRAVERS LES AUDIENCES DE LA JURIDICTION ROYALE DES TROIS-RIVIÈRES (Deuxième partie)

par Jacques Saintonge *

Les Peré, marchands de La Rochelle

Deux actes cités précédemment faisaient mention d'Arnaud PERÉ: l'un faisant allusion à une saisie contre Marguerite HAYET, épouse esseulée de l'aventurier Médard CHOUART; l'autre où le marchand faisait intervenir le tribunal pour restaurer sa réputation d'honnête homme.

A l'aube de la seconde moitié du XVII^e siècle, les frères Arnaud et Jean PERÉ étaient déjà très connus dans la région trifluvienne, où on les voyait paraître chaque été ou presque, troquant des produits venus de France contre les toisons de la faune canadienne.

Fils de Girard PERÉ et de Marie AROSE, Arnaud et Jean étaient originaires d'Arthez, en Béarn (Basses-Pyrénées), mais ils vivaient à La Rochelle depuis plusieurs années quand ils se mirent à voyager en Nouvelle-France. Quand Arnaud épousa Suzanne GRIGNON en 1661, il avait déjà traversé les mers plusieurs fois. Quant à Jean, marié en 1669 à Marie BONNEAU, il semble avoir accompagné son frère un peu plus tard (22).

Il est certain qu'Arnaud PERÉ a passé l'hiver de 1656-1657 au Canada car, le samedi 10 février de cette dernière année, il est à Trois-Rivières. Il comparaît devant Pierre BOUCHER dans une poursuite contre Marie LE NEUF, femme de René ROBINEAU DE BÉCANCOUR, laquelle se fait représenter par son frère Michel. Le juge ordonne que les marchandises vendues soient remises au greffier en attendant que l'affaire se classe. La semaine suivante, Marie n'a pas le choix: elle doit payer le prix fixé.

Le **19 juillet 1659**, Arnaud réclame de François HAYE la somme de 16 livres 6 sols pour marchandise payable en castor. HAYE lui offre du grain, ce que PERÉ refuse, vu qu'il ne lui est pas permis d'en prendre. François aura 24 heures pour trouver son castor.

Le **15 août suivant**, Michel LE MAY dit LE POUDRIER déclare avoir payé en blé d'Inde une facture au montant de 39 livres 1 sol. Le juge est d'accord, mais il devra courir le risque du transport entre Trois-Rivières et Québec.

À la même date paraît pour la première fois Jean PERÉ qui poursuit le chirurgien François BELLEMANT pour un mémoire de 127 livres. Des arbitres seront nommés qui estimeront ledit mémoire. Le lendemain, il est décidé que l'estimation se fera à Québec.

En 1660, Arnaud PERÉ est de nouveau à Trois-Rivières. Le **28 juin**, en qualité de fondé de procuration pour MM. PETIT et SALOMON (23), il réclame de Bertrand FAFARD dit LAFRAMBOISE la somme de 177 livres, plus 59 autres livres de Jacques AUBUCHON. Les intimés offrent de rendre les marchandises, ce qu'ils pourront faire si elles sont encore en bon état, sinon ils devront payer. Le même jour, PERÉ exige de Nicolas GASTINEAU la somme de 204 livres pour des capots de différentes grandeurs, de la rassade et des bagues. Il s'agit, bien entendu, de marchandises que GASTINEAU avait à revendre. La partie invendue sera remise au marchand rochelais. Le **14 juillet**, les parties se déclareront satisfaites l'une de l'autre, se tenant quittes et promettant de faire de nouvelles affaires ensemble. Arnaud PERÉ a négocié durant de longues années avec les premiers habitants de la Nouvelle-France puisque son nom est mentionné plusieurs fois dans les greffes de Guillaume AUDOUART et de Romain BECQUET, entre 1655 et 1675. Arnaud serait décédé en France au début des années 1700.

Son frère Jean est mieux connu. Il a été explorateur, prospecteur, coureur des bois, guide et interprète. Le *Journal des Jésuites* le mentionne en 1660 et, neuf ans plus tard, accompagné d'Adrien JOLIET, il reçoit de l'intendant TALON la mission d'aller reconnaître une mine de cuivre au-dessus du lac Ontario. Surtout intéressé aux fourrures qu'il va cueillir chez les Outaouais et au Sault Sainte-Marie, TALON s'en plaint, ce qui n'empêche pas le petit marchand rochelais de découvrir des mines dans la région du lac Supérieur. Capturé par les Iroquois, puis par les Anglais, PERÉ fera partie de l'expédition de DENONVILLE en 1687. On le retrouve à Québec en 1692 et 1693, puis il semble être retourné définitivement en France où il vivait toujours vers la fin du XVII^e siècle (24).

Les dettes de jeu

Nos ancêtres aimaient jouer. Parlant du jeu de paille des indigènes, Pierre BOUCHER (25) dit que *"nos François ne l'ont pû encore bien apprendre, il est plein d'esprit; & ces pailles sont parmi eux ce que les cartes sont parmi nous"*. Tout comme leurs descendants, trois siècles plus tard, nos pionniers se divertissaient au billard, dans les auberges urbaines, au galet, aux dames et aux échecs. Selon l'historien Robert-Lionel SÉGUIN, *"les cartes sont indiscutablement le jeu le plus répandu dans la Nouvelle-France. D'aucuns y risquent tout leur avoir comme le déplore Dupuy..."* Il y en a dans presque toutes les maisons d'habitants: on joue au picquet, au pharaon et au quadrille. À Trois-Rivières, le picquet est indiscutablement le passe-temps de la bourgeoisie et de la paysannerie (26).

Et les gagnants ne craignent pas d'aller en cour pour se faire payer leur gain. Les registres des audiences sont là pour en témoigner.

Le **5 janvier 1658**, le soldat Michel OUIN, détenteur d'une procuration de Michel COURTOIS, s'en prend à Barthélemy BERTAUT, pour de l'argent gagné au jeu, pour un justaucorps baillé à la *"huict & huict"* à crédit. Le magistrat Maurice POULAIN juge que la procuration faite sous seing privé n'a aucune valeur, mais BERTAUT devra payer le justaucorps.

Le **samedi 11 janvier 1658**, les mêmes individus reviennent devant la cour. Cette fois-ci, BERTAUT réclame du Sr OUIN 30 livres gagnées au jeu, ce que des témoins viennent confirmer, ajoutant que le soldat était pris de boisson. Encore une fois est pris qui croyait prendre.

BERTAUT, en joueur invétéré, réapparaît le **samedi 24 mai 1659**. Cette fois-ci, il réclame de François LE MAISTRE la somme de 36 livres gagnée au jeu, mais celui-ci nie avoir perdu. Comme BERTAUT a oublié de produire ses témoins, l'on ignore l'issue de cette affaire.

Le **2 août** suivant, Louis PINARD exige du même BERTAUT 15 livres et 14 sols *"de compte arrêté"*, mais aussi 10 livres pour une gageure. BERTAUT devra payer son dû, en plus des frais de la poursuite.

Enfin, le **6 février 1663**, Pierre DANDONNEAU dit LAJEUNESSE relate que Jacques BESNARD aurait baillé à Guillaume CONTENTIN une peau d'orignal sur laquelle ils auraient gagné la somme de 15 livres. L'entente était que la peau demeurerait à BESNARD et que les 15 livres seraient encore dues.

Chicanes de clôtures

Les chicanes de bornes et de clôtures chez les Canadiens français ne sont pas un phénomène récent. Les ancêtres qui se croyaient lésés dans leurs droits réclamaient déjà l'arbitrage des tribunaux judiciaires au XVII^e siècle. Voyons un peu.

Le **21 mai 1664**, dispute entre deux juges de la Juridiction Royale: un ancien et un futur. Quentin MORAL somme Jean GODEFROY d'enlever les pieux qui sont sur sa terre et de cesser d'outrepasser en

faisant son labourage de l'autre côté des bornes plantées par l'arpenteur Jean-François BOURDON, Sr de Dombourg. GODEFROY répond qu'il a été mis en possession de cette terre il y a vingt ans par MONTMAGNY et qu'il en a toujours joui. Jean exige de recouvrer ses droits en dépit de ce que le sieur BOURDON fait à son préjudice.

En juillet 1671, Jean CHAUDREAU s'en prend à René DUBOIS auquel il demande 12 livres 10 sols, non seulement parce qu'il a travaillé pour lui et lui a vendu de la paille, mais aussi parce qu'il a rompu des clôtures pour y faire passer ses bestiaux. DUBOIS est condamné, mais avec dépens modérés à 20 sols.

Au cours du même été, Denis-Joseph RUETTE D'AUTEUIL requiert que défense soit faite à Nicolas SEVESTRE dit CHAMPAGNE "de pescher sur la pesche qui a esté fête par Pierre COQUIN dit LA TOURNELLE et Nicolas GOUMAIN." L'arpenteur DU BUISSON fait mettre des piquets et fait savoir que la pêche appartient bien au requérant, mais il faudra attendre le rapport de l'expert.

Prisonniers des Iroquois

Les Iroquois, ces barbares sanguinaires, n'ont pas réussi à abattre tous leurs prisonniers. Guillaume COUTURE est sans doute le plus célèbre rescapé. Parti de Trois-Rivières le 1er août 1642 avec une quarantaine d'hommes qui furent attaqués, Guillaume fut capturé pour n'avoir pas voulu abandonner le Père JOGUES et René GOUPIL. Victime de quelques sévices, Guillaume eut toutefois la chance de se faire adopter par une vieille Iroquoise et il demeura dans le camp ennemi trois années au bout desquelles il réapparut au bourg trifluvien. "Si-tost qu'il fut reconnu, raconte la Relation de 1645, chacun se jeta à son cou, on le regardait comme un homme ressuscité" (27).

Les audiences de la Juridiction Royale des Trois-Rivières rapportent au moins trois cas de prisonniers entre 1660 et 1663. Deux d'entre eux pourront s'échapper.

Les audiences nous donnent la preuve que Jean LEPELÉ dit DESMARETS, frère de Pierre LEPELÉ dit LAHAYE et ancêtre de la plupart des familles LAMOTHE de la Mauricie, vivait à Trois-Rivières en 1660, probablement avant. Le 26 juin, cette année-là, Jacques MÉNARD dit LAFONTAINE poursuit Jean NEAU dit SAINT-CRESPIN pour la somme de 34 livres en journées de harnais. NEAU affirme que cette somme est due par Jean LEPELÉ (alors âgé de 24 ans) "pris par les Iroquois duquel Pierre Lepelé est saisi des biens". De son côté, LAHAYE prétend que NEAU lui doit 15 journées. La cour recommande aux parties de s'arranger entre elles.

Le 2 décembre 1662, Maurice POULAIN, procureur fiscal, demande à Quentin MORAL de lui rendre les 20 livres dues par défunt Anthoine BRY dit LA ROSE. Cette somme implique la livraison d'une demi-barrique d'anguilles que MORAL dit être partiellement gâtées, "ce qu'il avait montré au dit La Rose le jour précédent qu'il fut pris par les Iroquois". Moins chanceux que LEPELÉ, BRY a été tué, laissant à l'église de Trois-Rivières une somme de 4 livres pour faire brûler des cierges, semble-t-il.

Le 10 janvier 1663, Pierre BOUCHER, assisté de son lieutenant Étienne PÉZARD DE LA TOUSCHE et du procureur fiscal Maurice POULAIN, voit comparaître Guillaume DURAND, qui essaie de récupérer de Quentin MORAL la somme de 28 livres 10 sols, pour salaire et services "y compris le temps qu'il a été prisonnier chez les Iroquois". Ce procès-verbal fait état d'une sentence du gouverneur par laquelle "il est porté que le temps des serviteurs pris des Iroquois serait déduit mais que leur salaire de gages leur serait payé".

L'odyssée DESMARETS-LE SONT

Grâce au dictionnaire TANGUAY, nous savons que plusieurs pionniers du nom de DESMARETS sont venus coloniser la Nouvelle-France dès le XVIIe siècle. Mentionnons Jacques DESMARETS dit

LAHAYE, René DESMARETS dit ABRAHAM, Charles DESMARÈS, Pierre DESMARETS, Robert DESMARÈS, Pierre DESMARETS dit LAFLEUR, etc. L'examen des audiences nous révèle les circonstances du mariage de deux pionniers d'un certain âge: Jean-François DESMARETS dit LAMOTHE et Anne LE SONT.

Le 8 janvier 1656, Anne LE SONT, qu'on dit âgée d'environ 60 ans, est servante chez Michel LE NEUF DU HÉRISSON. Quant à DESMARETS, on lui donne 10 ans de moins.

Ayant eu vent de leurs épousailles prochaines, LE NEUF inscrit une vigoureuse opposition, prétextant que le prétendant est déjà marié et que sa femme vit en France. Quoi qu'il en soit, le mariage sera quand même célébré à Trois-Rivières huit jours plus tard. L'acte précise que l'époux est le fils de Robert DESMARETS et de Marie BOUET, de Brouville, en Normandie; quant à l'épouse, qui se dit veuve de Jean LAFORTUNE, elle est originaire de Saint-Sébastien de Lorraine.

Le 3 février, DESMARETS vient réclamer, devant le juge Pierre BOUCHER, les hardes de sa femme restées dans le logis du sieur DU HÉRISSON. Six jours plus tard, celui-ci se présente à son tour et réclame les avances et la pension payées à Anne LE SONT pendant qu'elle séjournait à son logis, plus des dommages et intérêts pour avoir "*desbauché sa servante laquelle s'estoit donnée à luy toute sa vie par un acte passé devant le notaire de ce dit lieu*".

Les 14 février, 2, 10, 16, 18, 27, 29, et 30 mars, la cause se poursuit, où DU HÉRISSON rappelle le concordat passé entre lui et Anne LE SONT le 21 novembre 1655. Entre-temps, le Père GAREAU vient certifier que DESMARETS ne s'était pas marié en France. LE NEUF doit donc se résigner à récolter ce qu'il peut. Il recevra de DESMARETS un dédommagement de 24 livres 10 sols, plus 50 livres pour les hardes perdues. Quant à Anne LE SONT, elle paiera le notaire et les frais de la cause, puisque c'est elle qui a rompu le concordat.

Jean-François DESMARETS a été inhumé à Trois-Rivières le 21 décembre 1698, âgé d'environ 90 ans, s'il a bien l'âge qu'on lui donne en 1656.

Une dispute à coups d'épée

Les Audiences de la Juridiction Royale des Trois-Rivières font grand état d'un incident cocasse qui s'est déroulé le 2 mars 1669 au logis de Jean CREVIER et qui a dû faire beaucoup de bruit dans la région à cause des personnages mis en cause. Quentin MORAL DE SAINT-QUENTIN, juge prévôt de la Sénéchaussée du Cap-de-la-Madeleine, est appelé à présider le tribunal auquel l'affaire a été soumise.

Benjamin ANCEAU DU BERRY poursuit messire Charles DU GAY (DE GOUDON), chevalier seigneur du Grand Rosoy et vicomte de Manereuil (28), de même qu'un nommé DE MONTIGNY. L'accusateur expose que se trouvant dans la maison du sieur CREVIER et sans avoir donné aucun sujet auxdits MANEREUIL et DE MONTIGNY, ceux-ci l'ont tellement roué de coups de tranchant d'épée, tant sur la tête, sur le visage et autres parties du corps, qu'il en a été obligé de se faire traiter par les chirurgiens. Ceci lui cause, dit-il, une grande perte pour les urgentes nécessités de la maison. Benjamin demande que lui soient adjugés des provisions et des médicaments à même les biens des accusés.

Le procès se déroule du 3 au 11 mars et fournit l'occasion à huit témoins de donner leur version de l'incident. Ces témoins sont Paul HUBERT, 23 ans, natif de Paris; Jean JOCQUET, 19 ans, domestique de CREVIER, originaire de Nantes; Marie CREVIER, 29 ans, femme de Nicolas GASTINEAU; Marguerite HERTEL, 20 ans, femme de Jean CREVIER; Louise LE LOUTRE, 21 ans, femme de Nicolas CREVIER; un nommé JANOT, 13 ans, domestique de la dame DE LA MESLÉE; Mathieu ROUILLARD, 27 ans, habitant de Batiscan, et Claude DE LA SERRE, 20 ans, tailleur.

L'ensemble de ces témoignages révèle qu'ANCEAU est arrivé "*un peu gaillard*" chez CREVIER et prié illico par la maîtresse de la maison de quitter les lieux. Surviennent aussitôt les sieurs MANEREUIL et

DE MONTIGNY qui envoient chercher du vin afin de trinquer ensemble. On a vu ensuite Benjamin ANCEAU donner un coup de poing dans l'estomac de MANEREUIL, qui tombe à la renverse, se dispute avec BERRY et le somme de sortir, ce qu'il fait. Mais il revient l'épée à la main, s'assoit auprès du feu et se met à chanter. Ceci déplaît beaucoup à MANEREUIL. Lui, DE MONTIGNY et ANCEAU sortent, se chamaillent avec les résultats que l'on sait.

Durant le procès, ANCEAU est allé faire panser ses plaies chez le chirurgien Félix THUNAYE, qui constate des blessures à la paupière de l'oeil gauche, au nez, à la tête, de même qu'une incision sur l'os dit "gigoma".

Le 20 mars, MANEREUIL et DE MONTIGNY, qui y sont allés un peu fort, sont condamnés solidairement aux frais de justice et le jugement est signé conjointement par Jean GITTON, Moral DE SAINT-QUENTIN, Élie BOURBEAU et Jacques DE LA TOUSCHE.

La traite de l'eau-de-vie

L'année 1667 aura été elle aussi fertile en émotions dans le monde de la justice trifluvienne. L'on poursuit alors une enquête entreprise deux ans auparavant sur la traite de l'eau-de-vie aux Sauvages des environs.

Dans les Cahiers des Dix, édition de 1949, l'historien Raymond DOUVILLE expose ce problème en long et en large (29). Qu'il suffise de rappeler que l'enquête avait commencé au Cap-de-la-Madeleine en 1665 pour se poursuivre à Trois-Rivières l'année suivante.

"Si nous essayons de pénétrer un peu l'atmosphère de cette époque troublée, écrit Douville, nous découvrons de nombreuses circonstances atténuantes qui excusent, si elles ne les disculpent pas tout à fait, ces colons roublards qu'une enquête subite mettait aux prises avec les représentants d'une justice locale qui était en même temps leurs compagnons de travail de tous les jours."

Et plus loin, il ajoute: *"A peu près toutes les familles ou du moins quelques membres d'à peu près toutes les familles en étaient venus à considérer cette façon de s'occuper de la traite des fourrures comme le plus lucratif des commerces auxquels ils pouvaient se livrer, sans quitter leurs foyers, sans s'exposer aux dangers des forêts lointaines. Ils constituaient la classe bourgeoise des coureurs des bois... L'eau-de-vie servait singulièrement à obtenir de la viande d'original et des objets d'utilité courante, des raquettes, des souliers, des mitasses, des couvertures. La boisson était devenue monnaie courante, monnaie quotidienne et des habitants l'utilisaient comme moyen de subsistance autant que par esprit de lucre."*

De janvier à mai 1667, l'enquête se poursuit donc sous la gouverne de Michel LE NEUF DU HÉRISSON, lieutenant civil et criminel. De façon générale, les témoins ont tendance à se disculper, à excuser leurs proches, leurs employeurs, à accuser des absents, par exemple les soldats du régiment de Carignan qui étaient passés par là l'automne précédent. Aussi les Sauvages qui allaient en guerre.

Le 20 janvier 1667, Jean GÉLINEAU, habitant du Cap-de-la-Madeleine, a ouï dire que, le 4 septembre dernier, un Sauvage avait échangé un demiard d'eau-de-vie pour des mitasses et une vieille chemise. Le même enfant des bois avait laissé à la maison une ceinture de porc-épic neuve, un collier et un canon de porcelaine, etc. (30) Le même jour, LE NEUF entend les témoignages de Jean HÉBERT, fermier de Jeanne ÉNARD, et de sa femme Simone DORIENT. Les objets troqués: un bracelet de rassade, un capot tout neuf, une tête et un muffle d'original.

Le 25 janvier, Martin FOISY, fermier du sieur DE BOURJOLY, raconte que Pierre BOUCHER avait fourni un domestique pour aller à la guerre à sa place et que ce domestique avait traité une paire de souliers sauvages en échange de deux coups d'eau-de-vie; deux autres coups offerts à une Sauvagesse lui avaient valu 4 ou 5 livres de graisse, "n'ayant de lard ni de viande pour lui donner à faire son voyage". Jeanne BOUCHARD, épouse de Martin, avoue n'avoir traité qu'une paire de souliers sauvages et 4 ou 5 livres de graisse pour donner à son homme en partance pour la guerre.

De façon générale, beaucoup d'indigènes se promènent en état d'ébriété, mais à peu près personne n'avoue avoir vu qui que ce soit leur fournir de boisson. Le 29 janvier, Michel GAMELAIN soutient avoir aperçu des Sauvages partir de sa cabane de Sainte-Anne, entre 7 et 8 heures du matin, pour aller chercher du blé d'Inde à Batiscan. Ils en sont revenus fort éméchés et bruyants. Mais point de blé d'Inde. Qui le leur avait donné à boire? On n'ose le dire, mais cela s'est fait dans la cabane du sieur de LA PRADE.

Le 19 février, François MORNEAU, maître arquebusier, a ouï dire que madame DE LA MESLÉE, M. DUPLESSIS, Martin FOISY, Jean HÉBERT, un nommé Jacques (JULIEN) et Jean RICARD ont donné de l'eau-de-vie aux Sauvages.

Deux jours plus tard, Nicolas CREVIER dit BELLERIVE affirme que Michel GAMELAIN a fourni deux bouteilles à un Sauvage en échange de peaux d'orignal, mais il se défend d'en avoir traité lui-même.

Il y aurait certes lieu de disserter davantage sur tous ces témoignages et sur beaucoup d'autres; ceux de Jean-Baptiste CREVIER DE LA MESLÉE, Guyon OUISTRE dit LONGCHAMP, Robert DROUET, Jean MOUFFLET dit CHAMPAGNE, Jean BONNEAU dit LA GRAVE, Jean RICARD, Barthélemy BERTEAU, Jeanne ÉNARD, Nicolas GASTINEAU, Benjamin ANCEAU DU BERRY et autres.

Le 20 juin, le Conseil Souverain condamnera GASTINEAU, LEMOYNE, GAMELAIN, ANCEAU, les CREVIER et François FAFARD. "Il les condamnait, conclut Raymond DOUVILLE (31), parce que la loi le voulait ainsi et parce que les missionnaires l'y obligeaient." Toutefois, dès l'année suivante, tout ce brouhaha perdra sa signification, puisque tous les Français de la colonie obtiendront le privilège de traiter de l'eau-de-vie à leur guise, sans crainte de représailles.

CONCLUSION

Nous voici donc rendus au terme de cet exposé, qui a pu vous paraître passablement long.

Désormais, pour approfondir la connaissance de nos ancêtres, scruter leur vie quotidienne, analyser leurs habitudes, connaître les dessous de leurs luttes, de leurs accords comme de leurs désaccords, de leurs revendications comme de leur générosité, il faudrait compter sur la disponibilité de documents tels que les Audiences de la Juridiction Royale des Trois-Rivières.

Je félicite la Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs d'avoir répertorié la majorité des actes de mariage de la région. Mais un généalogiste soucieux d'approfondir l'histoire de sa famille ne doit pas se contenter de collectionner quelques milliers de fiches où ne sont inscrits que des noms et des dates. Il voudra pousser plus loin sa recherche. Mais aura-t-il le courage et le temps de dérouler ou feuilleter une à une, sur écran ou sur papier, les pages innombrables de manuscrits d'une lecture difficile? **Répertorier et indexer** est un travail de moine. Une personne seule ne peut suffire à cette tâche. Un Pierre-Georges ROY, par exemple, a eu de nombreux collaborateurs. Ce doit être une oeuvre collective dont les résultats seront disponibles aux chercheurs, où qu'ils soient. Qui osera relever cet énorme défi?

NOTES DE RENVOI

- (22) Godbout, Archange. *Émigration rochelaise en Nouvelle-France*. Page 184.
- (23) Il s'agit vraisemblablement d'Alexandre Petit et de Pierre Salomon, marchands de La Rochelle, dont les noms sont mentionnés dans un acte de Séverin Ameau, le 16 août 1659.
- (24) Lamontagne, Léopold. *Dictionnaire biographique du Canada*. I, p. 549.
- (25) Livre cité, page 106.
- (26) *La Civilisation traditionnelle de l'habitant aux XVIIe et XVIIIe siècles*. Pages 66 à 68.
- (27) Lebel, Gérard. *Nos Ancêtres*. I, p. 31.
- (28) Au sujet du personnage, voir *Histoire de Louiseville*, par Germain Lesage, o.m.i., pp. 18 à 38.
- (29) *L'Épopée des Petits traiteurs*, pp. 41 à 63.
- (30) Récipient pour mesurer le vin.
- (31) Article cité, page 62.

Note de l'auteur

Ce document a été rédigé à partir d'une copie manuscrite qui couvre les années 1655 à 1669. Cette copie comprend aussi des procès-verbaux d'audiences de la juridiction de Québec pour l'année 1671. Nous y retrouvons des noms qui n'ont rien de trifluvien à cette époque, notamment Beudet, Maufay, Allain, Ruette d'Auteuil, Sevestre, Testu, Rageot, Rose, Morel, Denys, Chesnay, etc.

Les Audiences de la Juridiction Royale des Trois-Rivières couvrent presque toute la période du régime français. Un inventaire de pièces détachées a été publié dans le Rapport des Archives nationales du Québec, édition de 1971. Ce répertoire compte des actes rédigés depuis 1638 jusqu'à 1759.

Les Audiences peuvent être consultées sur microfilms aux Archives nationales du Québec à Trois-Rivières.

* Ce texte a été présenté le 15 mai 1984, devant les membres de la Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, au Centre communautaire Alexandre-Soucy, à Trois-Rivières. La première partie a paru dans L'Ancêtre de janvier 1987, pp. 167-179.

RAPPEL HISTORIQUE DU CONGRÈS DU 25^e ANNIVERSAIRE

Le congrès du 25^e anniversaire de la Société de généalogie de Québec a suscité un immense intérêt chez tous les généalogistes. Ainsi en a-t-il été des allocutions liminaires prononcées par la présidente actuelle, madame Jacqueline Faucher-Asselin, et trois anciens présidents, messieurs René Bureau et G.-Robert Tessier, de même que madame Esther Taillon.

À sa réunion du 1^{er} décembre 1986, le Comité de l'Ancêtre a accueilli favorablement la demande de bon nombre de membres de reproduire ces textes dans nos pages. Nous sommes heureux de le faire ce mois-ci. Présentées dès l'ouverture du congrès qui s'est déroulé au Château Frontenac, du 10 au 13 octobre dernier, ces allocutions constituent, en quelque sorte, un rappel historique de certains événements et expériences vécus au cours du dernier quart de siècle et même auparavant.

Un pas important dans la vie de la Société

par Jacqueline Faucher-Asselin

Monsieur le président d'honneur
Monsieur le représentant de la ministre des Affaires culturelles
Monsieur le représentant du maire de Québec
Chers membres
Chers congressistes,

Le vingt-cinquième anniversaire de fondation de la Société de généalogie de Québec marque un pas important dans la vie de la deuxième plus ancienne société de généalogie au Québec.

Il est de plus très heureux que les organisateurs de ce cinquième congrès aient profité de l'occasion pour faire écrire la petite histoire de notre Société. Chacun trouvera avec plaisir, dans cet historique, les premiers balbutiements d'une société de généalogie qui apparaît aujourd'hui comme une des plus dynamiques.

Le cheminement de la Société et l'importance de son oeuvre généalogique valaient la peine de cette rédaction. Les résultats obtenus et les travaux en cours justifient sa raison d'être et démontrent aussi qu'elle est sur la bonne voie.

Plusieurs points caractérisent son développement. Née sous les signes de l'entraide et du bénévolat, notre Société a, à travers toutes ces années, acquis toute la maturité et une ouverture d'esprit telle, qu'elle est devenue le rendez-vous des généalogistes qui veulent faire éditer leurs ouvrages et en même temps, leur principal promoteur. Rappelons que notre Société a édité soixante-quinze ouvrages dont une quinzaine au cours des deux dernières années. Elle est aussi à l'avant-garde dans le traitement informatisé des données généalogiques comme en font foi les dernières publications. Elle fait vibrer ses membres au même diapason, avec la publication du bulletin L'Ancêtre qui paraît dix fois par année depuis douze ans.

Une réalisation, plus récente, servira non seulement à ses propres membres, mais aussi à tous les chercheurs. C'est le classement du fichier Loiselle devenu propriété de la Société. N'est-ce pas là un exemple valable d'entraide élargie à toutes les autres sociétés de généalogie et de ce fait, à la population généalogique entière? C'est aussi un témoignage de l'importance du bénévolat qui a contribué dans cette réalisation pour la moitié du travail total, soit près de trois mille heures.

Le bénévolat de nos membres, les services offerts à la bibliothèque dont le contenu a plus que doublé depuis deux ans, les cours d'initiation à la généalogie, voilà encore autant de raisons d'être fiers de notre Société.

De plus, nous pouvons encore, et c'est un excellent signe de continuité, compter sur plusieurs de nos anciens présidents qui se mêlent aux nouveaux membres actifs dans diverses réalisations; ils demeurent ainsi des phares pour la relève.

La Société se doit de poursuivre son oeuvre et, dans cette perspective, tous et chacun devront y mettre autant de coeur que les bâtisseurs en ont mis à construire la Société.

Il faut donc en conclure que ce premier quart de siècle n'est qu'une étape dans la vie de notre Société.

Le présent congrès est aussi une excellente occasion de rendre hommage aux fondateurs et aux bâtisseurs de notre Société. Il m'est agréable de remercier nos fondateurs et tous ceux qu'ils ont su entraîner à leur suite pour former aujourd'hui une équipe formidable.

Ce congrès du vingt-cinquième anniversaire de fondation fournit à tous les adeptes de la généalogie l'occasion de se rencontrer, d'échanger et pour certains même de se retremper dans le domaine et ce, dans une atmosphère de fête.

Un programme des plus intéressants, préparé avec soin par le comité, fait du congrès un rendez-vous dont vous tirerez profit.

Au nom de mes collègues administrateurs, je souhaite la plus cordiale bienvenue à tous ceux qui sont venus partager avec nous ces agréables moments.

Bon congrès à tous!

Le culte du souvenir

par René Bureau

Je voudrais consacrer les instants qui me sont alloués à parler du culte du souvenir. Le présent congrès me semble une occasion propice pour rendre un ultime hommage à toutes ces personnes qui ont fait notre histoire. Mais parce qu'il me serait difficile de nommer tous les généalogistes et les historiens qui ont rendu possible le travail qui s'effectue maintenant dans nos sociétés de généalogie et instituts d'histoire, je m'en tiendrai à une communion de pensée avec vous tous pour leur dire simplement merci du fond du coeur.

Un de mes amis anglophones, avec qui je parlais un jour des recherches que j'effectuais sur mes ancêtres, s'étonnait du grand nombre d'heures que je consacrais à étudier ce qu'avait été leur vie. Je lui ai répondu que j'appartenais à un peuple qui n'avait jamais renié ses origines et que, en rendant hommage à mes ancêtres, j'apprenais à mieux me connaître moi-même.

D'autres que moi ont eu une meilleure réponse à pareille interrogation. Je pense tout particulièrement à Louis Fréchette (1839-1908), notre grand poète national. Ce qu'il a dit peut servir à tous ceux qui se questionnent sur les raisons qui nous poussent à vénérer l'histoire de nos ancêtres de façon aussi tenace et de tenir toujours quand même à nos racines profondes.

Rappelant le jour de la Conquête (1759), Fréchette a écrit ce qui suit:

"Comme un soldat mourant la carabine au poing
Québec était tombé. Sans honte et sans mystère
Un Bourbon nous avait livrés à l'Angleterre.

Ce fut un coup mortel, un long déchirement,
Quand ce peuple entendit avec effarement
LUI qui tenait enfin la victoire suprême
Par un nouveau forfait souillant son diadème
Le roi de France dire aux Saxons: Prenez-les!
Ma gloire n'en a plus besoin: qu'ils soient anglais!

Des bords du St-Laurent, scène de tant d'exploits,
On entendit alors soixante mille voix
Jeter au ciel ce cri d'amour et de souffrance:
Eh bien soit; nous serons français malgré la France!

(La légende d'un peuple - Les excommuniés, pages 205-206, édition de 1908)

Et c'est ainsi, mesdames et messieurs, que dans la tourmente, nos ancêtres sont demeurés ce qu'ils étaient. Aujourd'hui encore, pour la survivance du français au Canada, nous voulons demeurer malgré tous les obstacles des francophones profondément convaincus.

Le langage que nous parlons maintenant a subi, certes, l'influence du contexte nord-américain dans lequel nous vivons. Mais il est encore parsemé d'expressions particulières qui trahissent nos lointaines origines.

Il est évident que nous sommes devenus bien différents des Français de France. Cette différence réelle, le Père Georges-Henri Lévesque, un jour de l'année 1931, l'a constatée et en a traité de façon juste alors qu'il prononçait une allocution à Mulhouse, en France. En voici un extrait paru dans ses SOUVENANCES, éditées en 1983:

"Je suis Canadien - disait-il - mais Canadien-Français! Nous n'avons plus le même drapeau; de lointaines frontières et un immense océan nous séparent, mais c'est le même sang qui coule dans nos veines, la même âme qui nous anime. J'en ai vu l'autre jour un tragique symbole sur les champs de bataille de Flandres, où votre sang et le nôtre ont coulé ensemble dans un suprême sacrifice pour la défense d'une sainte et même cause, disons d'une même patrie!

"Et puisque je suis ici avec des frères, permettez-moi de vous dire ma fierté d'être un descendant d'un de ces héroïques colons qui, il y a plus de trois cents ans, quittèrent avec tant d'autres leur douce Normandie - et autres lieux de la France - bravèrent la fureur des mers et affrontèrent les innombrables dangers d'un pays inconnu pour y planter la croix et le lys. Malgré toutes les vicissitudes que vous connaissez, malgré tant de tempêtes, cette croix et ce lys ont fortement pris racine là-bas. Ils se sont même multipliés prodigieusement, si bien qu'on ne les compte plus le long du St-Laurent. Nous sommes maintenant tout un peuple. De cette France canadienne, je vous apporte aujourd'hui le salut fraternel!"

À la suite de cette allocution, une personne de l'auditoire eût le mauvais goût de poser au Père Lévesque, la question suivante: "Dites mon Père, ceux-là - de votre pays - parlent-ils aussi Iroquois"?

Sans doute que le Père Lévesque avait prononcé son allocution bien simplement, selon ses habitudes de langage propres au pays du Québec. Mais à cette remarque inattendue et inopportune, il eut les mots voulus pour répondre bien correctement.

"Supposons - dit-il - que pour vous, la langue parlée par les Québécois ne soit qu'un lambeau de la belle langue de France. Si vous aviez tant soit peu de patriotisme, vous sauriez déjà au prix de quels sacrifices et de quelles luttes ce lambeau a été précieusement conservé. Au lieu d'ironiser, comme vous le faites, vous devriez vous agenouiller devant lui. Quant à moi, je ne ris pas de vos propres patois. Au contraire, je les trouve savoureux".

Sous les applaudissements bien fournis qui s'adressaient au Père Lévesque, l'interlocuteur qui venait de rater une belle occasion de se taire, a dû ravalé sa salive.

Voilà donc une belle leçon servie à tous et qui nous invite à demeurer fiers de nos origines et nous encourage à ne jamais avoir honte de la langue que nous parlons dans ce beau pays qui est le nôtre.

En tant que généalogistes, nous nous devons d'avoir, en cette circonstance particulière de notre congrès, une pensée pour tous ces ancêtres qui ont fait notre pays: tous ceux qui ont promulgué des règlements dès le début de la colonie pour que soient établis des registres de l'état civil; pour que soient faits périodiquement des recensements. Merci et reconnaissance à tous les notaires des deux régimes, aux hommes d'église, aux historiens et enfin, aux généalogistes qui, par leurs patients travaux, ont fabriqué des outils devenus essentiels dans les recherches que nous poursuivons chacun à notre façon.

Ce n'est pas d'hier qu'est né chez nous le goût de la recherche en généalogie et en petite histoire. Plusieurs familles, d'ailleurs, n'ont pas attendu que soient fondées des sociétés de généalogie pour oeuvrer dans ce domaine. Certains ont même établi des associations de familles et organisé des réunions bien réussies.

Avec la fondation, en 1943, de la Société généalogique canadienne-française, la recherche organisée a commencé à se structurer. Bientôt, d'autres sociétés du même genre ont pris naissance dans divers secteurs du Québec, dans d'autres provinces du Canada ainsi qu'aux États-Unis. Les liens avec la France, tout particulièrement, se sont raffermis et aujourd'hui on constate une activité fébrile dans le domaine de la généalogie, et un congrès comme le nôtre en est un parfait témoignage.

Benjamin Sulte avait raison lorsqu'il disait que le fait d'étudier nos origines *"c'est faire oeuvre nationale. Celui qui remonte la chaîne de ses ancêtres retrempe à la fois son courage et son patriotisme; il lui semble qu'il a sa place dans les annales du passé; un souvenir agréable se mêle à ses méditations, et fier de tout cela, il lutte avec plus de vigueur contre les embarras de la vie. Conservons la mémoire de ceux qui ont fait pour nous plus que nous n'accomplirons peut-être pour la postérité"*.

C'est encore ce même grand historien qui a lancé un jour un appel à tous ceux qui possédaient, dans leurs familles, des liasses de documents anciens:

*"Ouvrez vos dossiers
Prêtez-moi vos antiques papiers
Nous les ferons parler ensemble
Puis, un jour, vous les reverrez
Complets, rajeunis, admirés
Ils le méritent, ils me semble."*

(La Presse, 17-08-1954 - reproduit dans les Mémoires SGCF, vol. VI, no 8, oct. 1955)

À ces réflexions, j'en ajouterai une autre émise par Joseph Jacquart et qui se lit comme suit:

"Les recherches généalogiques doivent développer deux sentiments: d'une part, la reconnaissance envers nos devanciers parce que nous bénéficions des traditions de foi, d'honneur, de travail transmises par nos pères; d'autre part, le désir de léguer nous-mêmes à nos descendants ce patrimoine moral, ces précieux biens de famille, enrichis d'une expérience utile et dignes de respect."

"L'historique des familles est un travail passionnant qui nous met en contact avec toute la vérité des caractères humains, la divergence des destinées individuelles, le comportement différentiel des groupes familiaux, les heurs et malheurs d'une époque, etc. Le jeu de ces alternances, influencé par la solidarité de la tribu, détermine l'évolution générale de toutes ces tiges entrelacées qui forment la parenté".
(Mémoires SGCF, vol. 7, no 4, oct. 1956)

Voilà donc certaines grandes pensées émises justement par quelques ardents adeptes de la généalogie et de la petite histoire. Il est bon, de temps en temps, de se rappeler les grands principes de base établis dans ces lignes de pensée et de s'en inspirer pour se donner le courage et la détermination nécessaires dans la conduite de nos travaux respectifs sur le compte de nos propres familles.

À la suite de nos grands prédécesseurs, ceux qui ont oeuvré tout particulièrement au sein de la Société de généalogie de Québec, ainsi que dans les autres sociétés, ont bien profité des leçons de ces grands maîtres. Les choses n'ont pas toujours été faciles pour nous tous. Puisque j'ai eu l'avantage et le grand honneur d'avoir été choisi, en 1961, comme président-fondateur de la Société de généalogie de Québec, je me sentirais à l'aise pour vous parler de toutes les vicissitudes que nous avons connues. Vous en trouverez cependant le récit partiel dans la brochure éditée à l'occasion de ce congrès.

En terminant, je voudrais rendre un hommage particulier à toutes les personnes, qui, de façon bénévole et enthousiaste, ont travaillé sans relâche, à la relève, au sein de notre société, pour en faire ce qu'elle est devenue maintenant. Les résultats de tous ces efforts collectifs se traduisent en partie par une série de publications qui ont prouvé leur utilité pratique.

Nous sommes maintenant rendus à l'ère de l'ordinateur et la génétique est née. La Société de généalogie de Québec s'est déjà impliquée dans ces nouvelles voies avec des résultats palpables. L'avenir s'ouvre devant nous tous avec mille promesses et j'invite instamment les membres de la société à s'inscrire, sous le signe du bénévolat, dans l'un ou l'autre des comités qui ont tous besoin d'assistance afin de donner une poussée décisive vers un cinquantenaire possible!

- - - - -

Le respect des valeurs du passé

par G.-Robert Tessier

Un rappel historique peut prendre diverses formes et il serait fastidieux de reprendre ici toutes les étapes franchies par la Société de généalogie de Québec depuis 25 ans. D'autant plus que la brochure qui sera lancée dans quelques instants décrit avec force détails les principaux événements de cette période. Néanmoins, nous trouverons un intérêt à réfléchir sur ce quart de siècle, à tenter de mesurer les réalisations et à essayer de relier le passé et le présent. Ce sera une façon de se mettre dans l'ambiance de ce congrès.

D'abord René Bureau vient de faire vibrer la corde du souvenir. C'est ce sentiment d'appartenance et de rattachement à nos origines qui a suscité chez nos ancêtres la volonté de monter les registres d'état civil et de procéder à des recensements. C'est ce même sentiment qui a guidé nos prédécesseurs généalogistes dans leurs travaux et qui les a motivés dans l'accomplissement d'ouvrages gigantesques.

J'aimerais répéter ici les paroles du poète Roland Jomphe de Havre-Saint-Pierre à qui on demandait *"Est-ce qu'on garde le souvenir du passé? "Pour moi, le souvenir est présent. Le passé, pour moi, c'est tout présent. . . . Tu sais, quand tu l'as vécu (le passé), tu ne peux pas l'oublier. On est fabriqué là-dedans. On est imprégné de ça. Le présent? Si t'avais pas le passé, comment voudrais-tu avoir le présent? Passé, présent, avenir, c'est une chaîne que tu ne peux pas casser."* (1) Quelle belle poésie!

Le culte du souvenir, le culte des ancêtres, le culte des anciens, c'est le respect des autres pour créer cet équilibre entre les générations, cette continuité. La généalogie a pour rôle la transmission de ces valeurs aux générations montantes. La généalogie est un fil conducteur auquel se rattachent toute culture, toute histoire d'un peuple.

Mais la généalogie n'est pas qu'un loisir. Cette science remplit un rôle d'identification et de conservation du patrimoine par l'entremise de ses sociétés de généalogie. La généalogie n'est pas étrangère au fait que la Ville de Québec soit devenue une capitale du patrimoine et une monopole de la généalogie par ses archives et ses outils de recherches généalogiques.

Le premier regroupement de généalogistes au Québec, et peut-être au Canada, fut la Société généalogique canadienne-française fondée à Montréal en 1943. Par ailleurs, à Québec il y avait aussi un noyau de généalogistes qui s'adonnaient à leur loisir depuis plusieurs années et il ne tarda pas à joindre la Société de Montréal et à former une section à Québec au tout début de 1944. Ils étaient 18 à se regrouper autour de Joseph-Philippe Poulin dont l'ingénieur Burroughs Pelletier, le père du maire de Québec, monsieur Jean Pelletier. Joseph-Philippe Poulin a le mérite d'avoir été le premier à Québec à rassembler les généalogistes en association. Même s'il fut le président-fondateur, il a toujours travaillé dans l'ombre puisque, quand divers présidents se succédaient, lui demeurait vice-président. En fait, de 1944 à 1960, il fut sur le conseil d'administration durant six ans. Il fut même, je crois, un des premiers à fonder une association de famille, celle des familles Poulin.

Je salue monsieur Poulin, de 25 ans mon aîné, qui m'embrigada dans la Société lors du congrès de 1960. Effectivement, c'est un dimanche après-midi qu'une certaine curiosité m'amena à l'Académie commerciale de Québec sur la rue Cook où avait lieu une réunion régulière de la Section de Québec de la Société généalogique canadienne-française. J'en ressortis adjoint de monsieur Poulin qui était secrétaire du congrès de 1960. J'avais trop parlé.

Comme pionnier d'une association de généalogistes à Québec, il faut bien sûr mentionner le Frère Dominique Campagna qui fut actif tant pour la Société que pour la généalogie. Que dire de son rôle dans l'Association des familles Campagna.

Hommage à ces hommes de valeur, Poulin et Campagna.

Hommage également à ces femmes de valeur. Léda Dagneau qui fut secrétaire de la Section de Québec pendant quatre ans et Gabrielle Gingras qui, à l'exemple de bien d'autres, a soutenu la Section de Québec et la Société de généalogie de Québec par une présence discrète et continuelle durant de nombreuses années. Le rôle de tous ces gens est de tenir la Société et de soutenir la généalogie, tout comme le béton tient les pierres et soutient l'édifice. La petite Histoire s'écrit par des hommes et des femmes simples, qui travaillent dans l'ombre, seulement pour le plaisir d'aider, symbole d'une conscience collective. C'est ce qui fait la force et la profondeur d'une société.

Avant 1961, au-delà de vingt-cinq ans, le petit groupe de généalogistes de la Vieille Capitale se serrait les coudes et était laissé à lui-même, sans trop d'encouragement.

1960-1961 est début d'une étape dans la société québécoise en général. C'est la révolution tranquille. Un réveil. La généalogie ne devait pas échapper à ce mouvement.

Le congrès de 1960 de la Société généalogique canadienne-française, tenu à Québec et organisé avec beaucoup de succès par la Section de Québec, devait marquer un point tournant. Le désir de faire plus et mieux nécessitait certains pouvoirs qui furent refusés par Montréal. Il n'en fallait pas plus pour que les généalogistes de Québec décident de se séparer et de fonder leur propre société. C'est ainsi que la Société canadienne de généalogie, devenue Société de généalogie de Québec, reçut ses lettres patentes en octobre 1961 à la demande des trois administrateurs René Bureau, Benoît Pontbriand et moi-même. Le Cahier Spécial E de décembre 1973 de notre Société relate avec plus de détails cet épisode. Aux trois premiers administrateurs, se sont joints Benoît Plamondon et Raymond Gingras pour

compléter le conseil d'administration fondateur. René Bureau est celui qui a, le mieux, fait le lien entre la Section de Québec, puisqu'il avait siégé sur son conseil d'administration pendant six ans, et la Société de généalogie de Québec. 1961 marque donc, aussi, la naissance d'une fierté d'un petit groupe qui devait grossir et réunir des personnes s'adonnant à la généalogie.

L'objectif premier fut l'entraide qui devint la pierre angulaire sur laquelle fut érigée la Société. D'une part, on se donne à la généalogie, mais, d'autre part, on se donne aussi aux généalogistes. Ces deux catégories de dons furent essentiels à l'avancement de ce loisir scientifique et de notre Société.

D'abord, à l'instar du premier vice-président Benoît Pontbriand, on publia des répertoires de mariages. Il n'y avait pas de compétition, il s'agissait d'en faire beaucoup, de donner l'exemple, d'inviter les membres à en faire autant. Aujourd'hui, quand on fait le bilan de ce qui a été réalisé, on peut être fier d'avoir forgé un tel outil pour les généalogistes éloignés des centres d'archives, comme les Franco-Américains par exemple. Le travail n'est pas terminé, loin de là, si l'on songe aux répertoires de baptêmes et de sépultures, aux recensements, aux greffes de notaires, etc. Kathleen Mennie-de Varennes vient de mesurer ce qui avait été fait en généalogie par la publication d'une Bibliographie annotée d'ouvrages généalogiques au Canada. C'est énorme et il ne faut pas avoir peur d'en ajouter. Mais on prendra soin de consulter cet ouvrage pour éviter des dédoublements et des pertes d'énergie. Il reste beaucoup à faire d'inédit.

La devise de notre Société, l'entraide, va jusqu'à l'enseignement. Les premiers cours de généalogie en 1969 étaient un besoin puisque le nombre de membres a doublé cette année-là. L'aide aux débutants sera toujours d'actualité. Des universitaires ont emboîté le pas et il faudra continuer d'une façon peut-être plus structurée.

Ce rappel historique ne saurait être complet sans mentionner notre meilleur moyen de communication qu'est le bulletin L'Ancêtre. Les responsables méritent tout notre encouragement dans la poursuite des objectifs premiers dans un cadre simple, puisque la recherche d'une sophistication trop poussée entraîne inévitablement des problèmes.

L'avant-gardisme de notre Société est grandement démontré par l'utilisation de la micro-informatique. Notre Société fait oeuvre de pionnière dans ce domaine et doit poursuivre dans le développement de méthodes, l'initiation et la formation de ses membres. De son côté, l'informatisation des données généalogiques facilite les échanges et doit se faire en collaboration avec d'autres organismes déjà impliqués dans cette démarche.

Quand je disais que la généalogie n'est pas qu'un loisir, j'avais à l'esprit les retombées que les initiatives de la Société de généalogie de Québec apportent à la Vieille Capitale. Les centres d'archives et les outils généalogiques attirent bien des visiteurs à Québec et je serais curieux qu'on fasse une analyse économique des bénéfices occasionnés par les actions posées par notre Société.

Cette liberté et cette autonomie acquises en 1961 ont permis de faire progresser le nombre de membres d'une vingtaine en 1961 à plus de mille aujourd'hui. La décentralisation, l'autonomie et la liberté font des merveilles.

Que nous réserve l'avenir? Il faut continuer de travailler, de s'entraider, de faire des choses pour que le bilan de demain soit éloquent sur ce que l'on fait aujourd'hui. Le présent prépare l'avenir et le présent est le fruit du passé, c'est pour cela d'ailleurs qu'on l'étudie pour corriger notre tir. Et pour éviter des erreurs ou des faux-pas en mettant un pied dans l'avenir, on fera bien de garder un pied dans le passé, se rappeler à l'occasion ce que les anciens ont fait pour pouvoir faire plus et mieux. La devise du Québec "Je me souviens" est toujours de circonstance.

1. Roland Jomphe. *De l'eau salée dans les veines*. Éditions Leméac Inc., 1978, p. 24.

Passé récent et perspectives d'avenir

par Esther Taillon

Mes éminents prédécesseurs à cette tribune et à la Société de généalogie de Québec, messieurs René Bureau et G.-Robert Tessier, connaissent toutes les phases vécues par notre organisme. Comme je n'ai été associée qu'à la plus récente période, on m'a laissé le soin de mettre en relief certaines activités plus proches de nous; avec cette toile de fond, je vous invite à une réflexion sur les voies de l'avenir car 25 ans n'est qu'une étape et c'est tous ensemble que l'on doit amorcer le deuxième quart de siècle.

Tout au long de son existence, notre groupe a évolué à l'image de la société québécoise. Très vite à partir de 1961, il a littéralement éclaté, laissant voir des qualités de dynamisme, d'accueil et d'ouverture à tous et à toutes. À toutes en effet, car dès 1965 une femme était élue au conseil d'administration à titre de -vous le devinez sans doute- secrétaire. C'était un excellent début. Ce qui nous paraît aujourd'hui aller de soi n'était pas, en 1965, si facile. À mesure que nous sortâmes de nos cuisines nous fûmes conseillères, publicistes, bibliothécaires, trésorières, vice-présidentes et présidentes. À partir de 1978 tous les postes du conseil d'administration avaient été à un moment ou l'autre occupés par des femmes. D'ailleurs, nos 25 conseils d'administration ont permis à 52 personnes différentes, hommes ou femmes, de se succéder comme dirigeants dont 14 à la présidence, soit un apport annuel moyen d'environ trois personnes. Loin d'entraîner de l'instabilité, cette façon de faire ouverte, cette formule anti-régime totalitaire qui a existé jusqu'à maintenant a entretenu et développé le sens des responsabilités et l'esprit novateur. Cela nous vaut une implication soutenue de la part d'un grand nombre de membres qui se sentent à leur place, utiles et désirés dans les structures de notre organisme. La confiance que nous nous faisons mutuellement est une marque distinctive de la Société de généalogie de Québec à cet égard. C'est cet esprit d'équipe assaisonné de compromis intelligents qui va permettre à notre Société d'évoluer dans le sens des objectifs premiers.

Il y avait les femmes et il y avait aussi la jeunesse dans ce récent passé. Après tout, notre ancêtre Vercingétorix n'était-il pas le valeureux chef des Gaulois dans sa 20^e année à peine? Mais restons sérieux. Il y eut place aux jeunes parmi ces 52 dirigeants de notre Société car ce ne sont pas les années qui mesurent la maturité. Il faut dire cependant que l'emploi du terme jeunesse varie selon l'utilisateur. Votre fils de 15 ans ne vous trouve-t-il pas déjà comparable à Noé? Mais à moins bien sûr d'avoir en tête un dirigeant porteur de Pampers, dans le cas précis auquel je pense ici il n'y a pas d'erreur possible. Si je vous parle d'un cégepien maigrichon et imberbe arrivé à la SGQ en 1970, vous serez d'accord avec moi, je crois, pour saluer la jeunesse. C'est sur la pointe des pieds qu'il s'est assis au milieu des sages du temps. Lorsqu'il eut de la barbe, ce qui ne tarda pas, il devint le plus jeune président de notre Société. On peut dire de lui et de quelques autres de sa génération qui ont emboîté le pas - un bonheur ne vient jamais seul - , que malgré la fougue propre à leur âge, ils ne se prirent jamais pour Cyprien Tanguay, encore moins pour l'ancêtre inventeur de la roue! Ils ont travaillé en continuité avec leurs aînés et dans le respect de ces derniers. À la direction, ils surent arriver en douceur et partir avec élégance.

Ne devons-nous pas continuer à être un pôle d'attraction pour les jeunes? J'entendais récemment des gouverneurs réfléchir à haute voix sur l'à-propos d'ouvrir les pages du bulletin L'Ancêtre aux étudiants, comme nous l'avions déjà fait vers 1975; sur la motivation qu'il y aurait pour des finissants du secondaire de se voir attribuer un prix annuel pour un travail en généalogie; sur une structure d'accueil pour les nouveaux membres; sur l'utilité de poursuivre les cours d'initiation à la généalogie de concert avec une préparation à occuper des postes au conseil d'administration. Ce dernier point vaut pour tous les membres, jeunes ou vieux. Il semble impératif que pour diriger une Société de l'importance de la nôtre, il faille des connaissances sur la raison d'être de notre association, et de savoir, en conséquence, tracer des objectifs pour l'évolution de celle-ci à travers les besoins des membres.

Généatique. Voilà encore une activité d'avenir, une nouveauté qui tend à prouver dans tous les sens qu'à la Société il est facile de conjuguer le passé et le futur. Oui. En 1984, c'est un membre fondateur de la Société de généalogie de Québec qui a su rassembler quelques personnes dans un comité de généatique. Génée pour généalogie et tique... pour que cela clique avec informatique. C'est

l'informatique au service de la généalogie. Belle description qui se retrouvera sans doute au Larousse bientôt et qui origine directement de cette initiative au sein de notre Société.

On aurait d'abord pu craindre la généatique. N'allait-elle pas enlever tout le plaisir de la recherche artisanale? Force nous est de constater que cette superbe invention ne fait que nous rendre sous diverses formes les noms et les dates que nous voulons bien lui souffler. Mais elle peut les répéter sous toutes les coutures et avec la rapidité de l'éclair. Avec l'informatique nous pouvons désormais pressurer l'information généalogique de base pour en tirer le maximum d'application avec une vitesse impensable il y a à peine 10 ans. Le système lui-même n'était pas prévisible pour la majorité d'entre nous au moment où fut fondée notre Société. Au congrès d'Avignon en France l'an dernier, les réactions à la communication écrite par le président de ce comité ont permis de constater que nous détenions une bonne longueur d'avance sur les sociétés de généalogie de plusieurs pays. Pour servir la collectivité, les participants à ce comité ont produit des Répertoires de mariages. Il est temps pour les membres de passer à l'étape de l'appropriation individuelle de cet outil qui permettra à plusieurs de sortir des méandres de la généalogie pure où ils s'embourbent pour enfin gagner le monde de la généalogie appliquée.

En effet, n'avons-nous pas notre place auprès des chercheurs en génétique, en pathologies diverses, en démographie historique, etc. Nous en parlions lors de notre 10e anniversaire mais avons-nous vraiment progressé de ce côté? Le deuxième quart de siècle de notre Société ne devrait-il pas être un renouvellement de dynamisme, de découvertes de nouvelles avenues, de nouvelles méthodes de travail? Et l'histoire. Que dire de l'histoire de nos ancêtres fondateurs d'une Amérique francophone, ces gens qui foulaient le même sol que nous ce soir, en 1620 par exemple, lorsqu'ici près du funiculaire s'élevait le premier fort de bois construit sous les ordres de Champlain.

Sans doute ces êtres étaient forts et intrépides; on nous l'a assez répété dans notre enfance. Mise à part cette généralité, il me semble qu'on puisse faire un peu mieux que de suspendre en filiation des noms et des dates, ce que j'appelle les ossements des hommes et des femmes qui ont bâti ce pays, et leur donner un souffle de vie en recréant au moins une partie de leur histoire quotidienne. C'est le rôle de la Société de généalogie de Québec de tracer la voie. En côtoyant un peu plus les archives, on peut retracer des gestes nobles très concrets, tel l'hébergement spontané d'étrangers parfois malades, toujours pauvres, fuyant leur pays d'origine, comme on peut retrouver chez ces mêmes gens de vilains petits défauts. Ces anciens étaient très procéduriers à leurs heures. Fin 18e et début 19e siècle, quand ils comprirent enfin qu'ils avaient perdu les leviers de commande de l'État, et au moment où ils n'avaient pas, pour pimenter leurs soirs d'hiver, la série américaine télévisée *Dynastie*, ils engendrèrent non seulement des enfants mais également de longues querelles de clôtures de perches qu'ils firent l'erreur d'aller cristalliser devant les tribunaux. L'harmonie entre habitants et la paix dans les familles en prirent pour leur rhume, rhume qui les a gardés généralement mal en point pour quelques générations. Ceci prouve bien qu'ils ont existé et qu'ils ne sont pas seulement des mythes - et non des mites. Ces facettes à la fois généreuses et mesquines aident à mieux nous voir, à nous corriger et à nous accepter. Autrement dit, nous nous aimons bien et nous nous respectons dans toutes nos dimensions.

Je terminerai en disant que la Société de généalogie de Québec est et doit demeurer un regroupement de personnes de tout âge, de toute profession et de toute classe sociale. Ici, le dénominateur commun de toutes et de tous est le goût de la généalogie. En effet, on voit mal un nouveau membre, quelles que soient les raisons qui l'aient amené à joindre notre association, avoir l'audace de renouveler son adhésion s'il n'a pu, après quelques mois, réunir assez d'informations originales pour établir ne fut-ce qu'une lignée ascendante vérifiée au registre. Car nos sociétés regroupent des CHERCHEURS. Ce ne sont pas des clubs sociaux et encore moins des tribunes pour la promotion de carrière. Elles ne sont pas non plus des terrains de compétition administrative ni, pour employer un mot à la mode, des "business". Ce qui doit primer ici c'est l'entraide entre généalogistes, le respect de chacun et la volonté de faire équipe. Nous devons transmettre et entretenir le goût de la généalogie. Bien plus, en se sentant à l'aise et respecté, c'est chacun des membres de la Société de généalogie de Québec qui favorisera ce qui est vital pour la prochaine génération, c'est-à-dire le goût de la Société de généalogie de Québec.

REGARD SUR LES REVUES

par Lucien Laurin

Cette chronique vous donnera un aperçu mensuel des sujets traités dans des revues spécialisées en généalogie, reçues à la bibliothèque de votre Société. Peut-être, votre patronyme est-il inscrit dans de nombreuses et longues listes publiées dans leurs pages et cela vous aidera à tracer une nouvelle lignée de votre ascendance. Nous voulons ainsi attiser votre curiosité et vous convier à de nouvelles recherches. Venez nombreux, ces revues vous attendent sur les rayons.

Les périodiques ci-après énumérés sont déposés à la bibliothèque de votre Société et attendent vos recherches.

L'ENTRAIDE GÉNÉALOGIQUE - vol. IX, no 2 (Société Généalogique des Cantons de l'Est)

"Les Langlois" (conférence de Michel Langlois).
Corrections extraites du livre de prône de la paroisse de Saint-Félix-de-Kingsey.
Rassemblement des Letendre en 1988.
Ancestroscope: Jacques Lussier et Catherine Clérice
Pierre Letendre et Charlotte Maurice
Félix Desayeux et Adeline Hubert
Joseph Hains et Marie Paugé

BULLETIN DE LIAISON DU CENTRE GÉNÉALOGIQUE DE CHAMPAGNE no 33

Boîte aux questions: Nous trouvons les noms de Cauchon, Delacroix - Beauchamp, Cotton, etc.
Réponses: Le Clerc, Dupont, Simonnot, Cotton
9e Congrès national de généalogie - Nancy, juillet 1987.

THE GENEALOGY - vol.12, no 4 (Am. - Can. Genealogical Society)

Philippe Langlais (dit Sérien) / Marg. Delavoy, Rivière-Ouelle, le 23 janvier 1718.
Ancestral line: Claude Marcoux / Marie Jouineau;
Duhamel - Sanfaçon / Jacques / Anne Tranchard.
Computers, Historical Demography and F. - C. Genealogy
Our great families: The Langlois
How to enjoy your stay in Quebec city.
A French & India Wars Enigma - Tracing my descent from an English Captive.
Questions and answers; Bodette (Beudet - Leclerc - Rivard - Amiot - de Lincourt - Cantin - Disotell (Desautels) Diotte - Labelle - Potvin/Montpetit - Tremblay, Cartier, Nadeau, Labare - Benoît - Pontbriand(Pombrio) - Michaud - Paradis - Quenneville et de nombreux autres noms.

ÉCHOS GÉNÉALOGIQUES - vol. 3 no 1 (Société Généalogique des Laurentides)

Dictionnaire généalogique des familles Marcotte.
The History of Joseph-Élie Gauthier and his Descendance since 1626.
1887, arrivée du premier Laliberté dans la région de Saint-Jérôme.
Histoire de la famille Roland Laliberté.
Recensement des Leroux dit Rousson.
Recensement de 1825 (gouvernement fédéral) Noms de chefs de famille et nombre de personnes dans la maison à Sainte-Anne-de-Mascouche.

NOS SOURCES - vol. 6 no 4 (Société Généalogique de Lanaudière)

Rapport du 25e anniversaire de la Société de généalogie de Québec (signé par Julien Mandeville).
Généalogie versus ordinateur.

Lignée ancestrale: François Perrot / Marie Sirot / Étienne Chamareau
Zacharie Cloutier / Sainte Dupont.

HÉRITAGE, Décembre 1986 (Société Généalogique de la Mauricie et des Bois-Francis)

Le Canton de Blandford - Charles Héon, fondateur de Saint-Louis-de-Blandford.
Joseph Belletête naquit à St-Jacques de Dieppe en Picardie; arrivé à Québec en 1754.

Titre d'ascendance: Pierre Dizey (Désy) Monplaisir / M. - Madeleine Drouillard.
Jean Lariou - Lafontaine / Catherine Mongeau.

PRDH - Ordinateur - Ancêtres.

Histoire d'André Hamel et Émilie Rioux quittant l'Isle-Verte vers octobre 1856 pour Saint-Elphège
(partie de Baie-du-Febvre).

VIENT DE PARAÎTRE: LA FAMILLE BACON EN NOUVELLE-FRANCE

Le Père René Bacon, franciscain, vient de publier une brochure intitulée "*La famille Bacon en Nouvelle-France - Sa descendance jusqu'en 1850*". L'ouvrage compte 87 pages et est disponible chez l'auteur, au 5750, boulevard Rosemont, Montréal - H1T 2H2.

Le Père Bacon est bien connu des généalogistes. Il a recueilli, au cours des trente dernières années, une documentation assez considérable sur les ancêtres de la famille Bacon, tant au Québec que dans le reste du Canada et aux États-Unis. En 1978, il a fait paraître un fascicule portant le titre de "*Les Ancêtres de la famille Bacon en Nouvelle-France, 1643-1758*", lequel reprenait trois articles parus la même année dans les "*Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*". D'autres articles furent reproduits dans les mêmes Mémoires et dans la revue *Saguenayensia*, en 1982 et 1983.

"*La famille Bacon en Nouvelle-France*" s'appuie, pour l'essentiel, sur ces articles, mais plusieurs pages sont entièrement inédites. L'auteur est, pour sa part, né à Saint-Prospère de Champlain, où Louis Bacon a épousé Philomène Ayotte, le 27 juin 1859. Les parents de Louis, Étienne Bacon et Euphorine Cossette, s'étaient eux-mêmes mariés à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Les cinq premières générations se retrouvent dans la région de Château-Richer.

Au Québec, les Bacon ne sont pas nombreux. Il en existe des îlots importants à Montréal et en Mauricie, ainsi qu'en Abitibi et aux environs de Berthierville et de Joliette. Une branche "*métissée*" vit chez les Montagnais de la Côte-Nord.

EN FEUILLETANT LES JOURNAUX J'AI LU POUR VOUS

par Kathleen Mennie-de Varennes

Ces extraits d'articles ont été tirés de différentes lectures et peuvent intéresser le chercheur. Du point de vue généalogique, il est fortement conseillé de consulter les registres pour confirmation des noms et des dates et l'article lui-même pour fournir de plus amples détails.

Décès d'un père de neuf enfants en religion

Le 27 septembre 1943 décédait à Saint-Paul de Chester après une longue maladie monsieur Trefflé Campagna. Il fut cultivateur modèle et un apôtre zélé de toutes les oeuvres paroissiales. En 1927, la Commission du Mérite agricole lui décerna une médaille d'argent pour la bonne exploitation de sa ferme. Le secrétaire de la Commission avait écrit à cette occasion, "M. Campagna a su tirer beaucoup d'un sol ingrat et difficile à exploiter. Il a tenu bon là où des centaines d'autres se sont découragés et ont fini par prendre le chemin de l'exil. Non seulement il a tenu bon mais il a réussi!"

Né à St-Paul de Chester le 10 août 1873, il avait épousé Éliza Dancause en 1896.

Il laissait outre son épouse,

Elzéar, Docteur ès Sciences, professeur de l'École Supérieure de Ste-Anne de la Pocatière;

Émile, Père du Sacré-Coeur-de-Jésus et Marie en France;

Louis-Gérard des Frères du Sacré-Coeur, directeur à Matane;

Dominique, Frère du Sacré-Coeur, professeur à l'École Stadacona, Québec;

Soeur Marie-Dominique des Servantes du Très-Saint-Sacrement, Sherbrooke;

Joseph, prêtre, vicaire à St-Frédéric de Drummondville;

Cyrille, cultivateur à St-Paul de Chester;

Maurice, menuisier à Arthabaska;

Oliva, Père de la Fraternité sacerdotale, Camp de concentration, Front Stalag, Paris;

Gérard, prêtre des Missions Étrangères, Camp Baguio, Iles Philippines;

Joachim, o.m.i., Battleford, Sask.;

Soeur Germaine, Servantes du Très-Saint-Sacrement, Chicoutimi ... et douze petits-enfants...

Funérailles le 28 sept. à St-Paul de Chester et sépulture au cimetière paroissial.

(Le Droit , mardi 28 sept. 1943, p. 10)

- - - - -

Généalogie en Chine

On lira ci-dessous trois extraits du roman d'Han Suyin, "Jusqu'au matin" (Montréal, Stanké, 1982) dans lesquels elle parle de tradition généalogique en Chine. Je cite:

"... Nous sommes vaguement cousines. Mais, nous autres, Chinois, semblons être tous parents les uns des autres. Nous conservons notre arbre généalogique de génération en génération et nous avons au moins seize degrés de cousinage dans notre système de parenté..." (p. 78)

"... Le livre de généalogie a déjà fixé pour vingt-quatre générations à venir le radical et la racine des idéogrammes à utiliser comme noms propres ..." (p. 271) C'est d'après ce livre qu'on attribue un nom à l'enfant. En vieillissant, il peut arriver que l'on change de prénom.

"... Dans un pays où il n'y avait jamais eu de registre officiel pour les naissances et les morts, où tout reposait sur l'histoire familiale ou sur la mémoire orale, sur ce que les contemporains, les voisins, les camarades de classe, les collègues, les amis, les ennemis, les connaissances disaient ou écrivaient sur " (une personne), "cette façon de vérifier la vie de chaque être était une entreprise gigantesque mais aussi un moyen très efficace de mettre tout le monde en fiches..." (p. 312)

Qui portait le pseudonyme de "Fanchon" en Nouvelle-France?

C'est François Hertel, né le 3 juillet 1642 à Trois-Rivières du mariage de Jacques Hertel et de Marie Marguerie. À l'âge de 16 ans, il fut fait prisonnier par les Agniers. Au cours de sa captivité, il écrit des lettres fort touchantes. L'une d'elles, adressée à sa mère était signée: "C'est votre pauvre Fanchon".

PRÉCISIONS SUR THOMAS SAMSON, ÉPOUX DE MARCELINE BOURGET

par René Doucet

À la page 123 du volume 10 de généalogies des comtés de Beauce-Dorchester-Frontenac, par le frère Éloi-Gérard Talbot, on trouve, à la date du 23 juillet 1850, le mariage de Thomas SAMSON, fils de Louis SAMSON et de Marie-Anne LEMIEUX, avec Marceline BOURGET, (fille de Jean-Baptiste et de Catherine BÉGIN), mais cette lignée ne remonte pas plus haut. Toutefois, à la page 114 du même volume, sont énumérés les mariages de plusieurs enfants de Louis-Gaspard SAMSON et de Marie-Anne NOËL, notamment ceux d'Étienne et d'Amable. En consultant les registres, il a été possible d'établir que Thomas SAMSON se rattachait aussi à cette famille.

Tout d'abord, le 7 décembre 1826, à Lauzon (1), on trouve le baptême de Thomas, fils de Louis-Gaspard SAMSON et de Marie-Anne NOËL. Vingt ans plus tard, lors du mariage d'Amable SAMSON, on note la présence de "Thomas SAMSON, frère de l'époux" (2). Au mariage de Thomas avec Marceline BOURGET, on mentionne "Étienne SAMSON, frère de l'époux" (3). Enfin, au baptême de Thomas, premier enfant de Thomas SAMSON et de Marceline BOURGET, le parrain est Jean-Baptiste BOURGET et la marraine, Marie-Anne NOËL. Même si les liens de parenté ne sont pas indiqués, le parrain est sans doute le grand-père maternel de l'enfant. Quant à la marraine, c'est vraisemblablement la grand-mère paternelle (son époux, Louis-Gaspard SAMSON était décédé à l'époque). Marie-Anne NOËL et Marie-Anne LEMIEUX ne sont donc qu'une seule et même personne. Thomas SAMSON, frère d'Amable et d'Étienne, est donc le fils de Louis-Gaspard SAMSON et de Marie-Anne NOËL (4). À ce titre, il se rattache à la lignée de Gabriel SAMSON, dont le mariage a été célébré à Québec le 29 novembre 1669.

Références

- 1) *Registres de Saint-Joseph de la Pointe-de-Lévy (Lauzon)*, 7 décembre 1828.
- 2) Idem, 29 septembre 1846
- 3) Idem, 23 juillet 1850
- 4) Idem, 8 juin 1851

TRAVAUX EN COURS

compilation par H.P. Tardif

Gérard E. PROVENCHER (Sainte-Foy)

Je prépare actuellement un répertoire intitulé: "Dictionnaire généalogique des familles Provencher du Canada et des États-Unis (1663-1983)". Ce répertoire comprendra aussi les principaux surnoms Beaulorier, Béland, Belleville, Ducharme, Fleurant et Villebrun.

Dans le passé, j'ai compilé ou participé à la compilation et à la publication de seize répertoires de mariages, deux répertoires de baptêmes et sépultures et j'ai publié un grand nombre de chroniques et articles généalogiques dans la "Tribune de Hull", L'Ancêtre", etc.

Florence MERON (Manistique, Michigan)

J'ai une très grande quantité d'actes de toutes sortes concernant le Michigan: baptêmes, mariages, décès, sépultures, records des cimetières, liste des vétérans, détails des terres, recensements, records des indiens, etc. J'ai beaucoup de plaisir à faire de la recherche pour les autres, mais je ne fais que trouver le matériel et c'est au requérant de mettre cette information ensemble. Je suis prête à donner mon temps pour faire des recherches pour d'autres, à condition d'être dédommagée pour les coûts.

Alain ROBERT (Beauport)

Je travaille sur la famille Robert, de Beauport, dans le but d'en faire la généalogie, l'arbre généalogique, les titres d'ascendance, des biographies d'ancêtres, etc. Je suis aussi intéressé aux familles Vézina, Hébert dit Lecompte et Binet.

De plus, j'ai en préparation les travaux suivants:

- a. Les Robert en Nouvelle-France, des origines à la conquête.
- b. La milice à Beauport, des origines à 1800.
- c. La petite histoire de Beauport tirée des archives (faits divers).

Grégoire RIOU (Rimouski)

J'ai déjà publié dix exemplaires de "Mon Tanguay annoté" et cent exemplaires du "Complément à Carbonneau", dont copies ont été déposées aux Archives nationales à Québec.

Sous peu, je publierai une "Nouvelle édition des mariages du diocèse de Rimouski par Carbonneau", avec plus de 15,000 annotations. De plus je collabore avec les Sociétés régionales de l'Ontario en aidant à bâtir les lignées des gens dont les ancêtres viennent du Bas-Saint-Laurent.

Sylvie TREMBLAY (Saint-Augustin-de-Desmaures)

J'ai publié chez les Éditions Bergeron les répertoires de mariages des paroisses du Très-Saint-Sacrement, de Saints-Martyrs-Canadiens et de Saint-Thomas-d'Aquin.

Méude TREMBLAY (Charlesbourg)

Mes travaux se rapportent à la complétion du Dictionnaire généalogique des familles Tremblay. Ce dictionnaire sur lequel M. André Tremblay a travaillé plusieurs années classe les mariages par ordre alphabétique des conjoints, nom et prénom du père et de la mère du conjoint, prénom du sujet Tremblay, prénom du père, prénom et nom de la mère, date et endroit du mariage.

J'ai l'intention de le mettre à jour à l'aide des nouveaux répertoires de mariages parus récemment, des actes de décès et autres sources. L'ascendance est la plupart du temps donnée. Le travail contient au-delà de 100,000 mariages et quelques fois les dates de naissance et décès lorsque connues.

Lise REID (Châteauguay)

Présentement, je travaille sur les généalogies suivantes:

- a. Sylvestre, dont l'ancêtre est Nicolas Sylvestre marié à Barbe Nepveu à Québec, le 20 août 1667.
- b. Comtois, dont l'ancêtre est Louis Gilbert dit Comtois, marié à Anne-Madeleine Jacques à Charlesbourg, le 20 avril 1722.
- c. Richer, dont l'ancêtre est Pierre Richer dit Lafèche marié en premières noces à Catherine Durand en 1665 et en deuxièmes noces à Dorothée Brassard à Québec, le 5 octobre 1671.
- d. Reid, dont l'ancêtre est Jean Ris (Reid) d'Écosse, marié à Catherine Primaut à Laprairie, le 11 février 1714.

Marie-Jeanne DAIGNEAU (Sherbrooke)

J'utilise la méthode Stradonitz pour mes lignées paternelle et maternelle et j'ai une transcription complète des deux généalogies dans deux cahiers différents. Je peux trouver immédiatement si nous sommes parents avec tel ou tel ancêtre. Je fais aussi des recherches rémunérées pour des franco-américains et des canadiens-anglais dont les ancêtres viennent des Cantons de l'Est.

Gérald THERRIEN (Saint-Basile, N.B.)

J'ai plusieurs travaux en cours, comme suit:

- a. Généalogie descendante du premier Therrien au Nouveau-Brunswick, de 1830 jusqu'à nos jours.
- b. Ma généalogie ascendante en remontant les deux familles de mes parents Therrien et Cyr, jusqu'à l'arrivée en France de toutes les lignées paternelles et maternelles.
- c. Recherches sur tout ce qui peut toucher à l'histoire de la région de Madawaska (Edmunston et Saint-Basile, surtout).

Harold R. DESCHENE (Elkhart, IN.)

Variations sur un même thème: Dechaine-s, Dechane-s, Dechene-s, Deschaine-s, Deschane-s, Deshaine-s, Deshane-s, Deschene-s, ainsi que Mainville, Mayville, Meville, Minville, Miville, et finalement Richard (du Cap-Saint-Ignace).

Rose-Ange ROY OUELLET (Montréal)

J'ai terminé trois répertoires sur Saint-Victor qui ne sont pas encore publiés faute de fonds. Je fais aussi la généalogie collatérale des Ouellet et des Roy. Finalement, je prépare l'histoire des Roy, Ouellet, Néron et Chrétien en me concentrant sur les biographies des ancêtres de chacune des générations jusqu'au début.

Roger PARISIEN (Hull)

Travaux sur un grand nombre de familles dont les suivantes:

- a. Léger dit Parisien, Léger et Parisien.
- b. Larocque, Larocquebrune, Roquebrune, Roch, etc.
- c. Chiquette, Choquette, Eziequiel, etc.
- d. Pugin (nom anglais de Londres, Angleterre).

Julien BERGERON (Saint-Nicolas)

Je concentre mes efforts sur trois souches de Bergeron au Québec:

- a. Barthélémy, marié à Geneviève Serreau de Saint-Aubin circa 1695 à Port-Royal ? (Acadie).
- b. André, marié à Marguerite Demers: contrat le 9 juillet 1673 à Lauzon.
- c. François, marié à Étienne Leclerc le 3 novembre 1676, à Trois-Rivières.

Louis-Philippe BONNEAU (Saint-François-Montmagny)

J'ai plusieurs travaux déjà publiés:

- a. Ils sont venus naguère... les Bonneau en Amérique.
- b. Dictionnaire des familles Bonneau d'Amérique du Nord.
- c. Les familles Blais de la Côte du Sud.
- d. Les familles Garant de la Côte du Sud.
- e. Les familles Marceau de la Côte du Sud.

Hélène CHENARD (Bic)

Les travaux suivants sont déjà publiés ou en voie de l'être:

- a. Naissances et décès de la paroisse du Bic.
- b. Naissances, décès et mariages avec annotations marginales, de la paroisse de Saint-Valérien de Rimouski.
- c. Répertoire, paroisse Saint-Mathieu.

Denis CLOUTIER (Québec)

Je m'intéresse à un grand nombre de sujets dont en voici quelques-uns: Les Cloutier d'Amérique, Bateaux venus de France, Passagers avec contrat ou sans contrat, La Normandie, Régiment Carignan-Salières, etc. Je développe aussi plusieurs contacts en France.

UNE INCONNUE...BIEN CONNUE

Extrait des registres de la Nativité-de-Notre-Dame de Bécancour

"Le cinquième jour de septembre mil huit cent, par nous soussigné prêtre curé du lieu a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse avec les cérémonies ordinaires le corps décédée hier de marie fille, âgée d'environ quatre-vingt-seize, ou dix-sept ans, demeurante depuis trente ans chez pierre champoux dit St Pair et dont le père et la mère n'ont point été jusqu'à ce jour connus d'aucune personne de cette paroisse. Elle a été munie de tous les secours de l'Église présents françois Ducharme, Charles provenchers, joseph bourbaut, joseph larivière et plusieurs paroissiens du lieu. tous ont déclaré ne scavoir signer les jour et an que dessus de ce enquis lecture faite suivant l'ordonnance. "Labadye Ptre".

Relevé par René Doucet

COURRIER DE LA BIBLIOTHÈQUE

par Andrée Lemay - Doucet

Dons de volumes

- De **Raymond Tanguay** : Lignées directes de : Émile Tanguay et Irène Pouliot; Louis Tanguay et Florence Pouliot; Rosaire Beaulieu et Étienne Marquis. Arbres généalogiques de : Napoléon Tanguay et Bernadette Paré; Raymond Tanguay et Rachel Latulippe.
- De **Gérard E. Provencher**: GODBOUT, Archange. *"Service généalogique"*. Chronique publiée dans la revue La Famille - octobre 1941 à juillet 1943. Montage et index préparés par Gérard E. Provencher.
- De **Lucien Laurin**: BOYD, John. *Sir Georges-Étienne Cartier, Baronnet - Sa vie et son temps - histoire politique du Canada de 1814 à 1873*. Lib. Beauchemin Ltée, Mtl., 1918, 485 p.
- De **l'Association des Asselin Inc.**: *Asselinformation*. Bulletin vol. VII, no 1, octobre 1986.
- De **l'Association des Bernier d'Amérique Inc.**: *Journal historique des Bernier*. Décembre 1986.
- De **l'Association des descendants de Jacques Bussièrès Inc.**: *"Le Bulletin"*. No 8, décembre 1986.
- De **l'Association des Archambault d'Amérique Inc.**: Bulletin no 8, décembre 1986.
- De **l'Association des Familles Ouellet-te Inc.**: *Le Houâlet*. Bulletin vol. 18, no 3, décembre 1986.
- De la **Société historique du centre du Québec Inc.** TESSIER, Lise, Marielle SYLVAIN et Frédéric LEDOUX. *La Société Historique du Centre du Québec (1961-1986)*. Société Historique du Centre du Québec, cahier no 22, 1986, 96 p.
- De **l'Institut québécois de recherche sur la culture**: *Septième rapport annuel 1985-86*.
- De **l'Association des Robillard d'Amérique Inc.**: *Les Robillardises*. Bulletin vol. 2, no 3, déc. 1986.
- De **Marie-Ange Verreault Dessaint de Saint-Pierre**: *Arbre généalogique de Philippe Verreault*.
- De **Gilles Gauthier**: GARNEAU, Colette. *Étude généalogique Patri-Linéaire maternelle de ma famille: Gonthier-Bernard*. L'Entraide généalogique. Société de généalogie des Cantons de l'Est, assemblée mensuelle du 11 octobre 1983.

Dons de l'auteur

- **LAFLAMME, H. c.s.v.**: *Document de travail généalogique des Quemeneur dit Laflamme et de leur milieu de vie*. Ancêtres de J.O.K. Laflamme. 1981, 160 p.
- **GRÉGOIRE, Jeanne**: *Deblois-Grégoire du val de Loire au Saint-Laurent*. Éd. Bergeron. 1984, 94 p. Prix: 7 \$ - - - *Projection sur Saint-Valentin (1839-1980)*. Éd. du Richelieu Ltée. Prix: 7 \$ - - - *La Source et le Filon. De l'ancêtre Pierre Paradis à la fondatrice des Petites Soeurs de la Sainte-Famille, Mère Léonie*. Éd. Beauchemin. 1984, 115 p. Prix: 6 \$. Ces trois volumes sont en vente chez: Mme Grégoire, 410 avenue Wiseman, Outremont (Québec), H2V 3J8.
- **DUDEMAINE, Philippe**: *Généalogie famille Dudemaine*. n.d. n.p.

- GAUTHIER, Gilles: *Généalogie de la famille Gauthier (Gonthier-Bernard)*. Sainte-Foy, 1986, non paginé.

Acquisitions

- EN COLLABORATION. *Mariages Notre-Dame-de-Lourdes de Cyrville (Ottawa) 1873-1985*. Collection "Paroisses de l'Ontario français no 12", Société Franco-Ontarienne d'Histoire et de Généalogie, Case Postale 720, Succursale "B", Ottawa (Ontario), K1P 5P8. Prix: 25 \$.
- EN COLLABORATION. *Répertoire des mariages de la paroisse Saint-Bernard de Shawinigan, 1912-1985*. Collection "Les Registres de la Mauricie" no 29. En vente à la Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francis, Case Postale 901, Trois-Rivières (Québec), G9A 5K2. Prix: 12 \$ + 2.50 \$ f.p.
- EN COLLABORATION. *Mariages de Notre-Dame de Hull, 1914-1945*. Vol. 1 1985, 335 p. En vente à la Société de Généalogie de l'Outaouais Inc., Case Postale 2025, Succ. "B", Hull (Québec), J8X 3Z2. Prix: 25 \$.
- LABONTÉ, Youville. *Noms de famille et surnoms au Québec*. 1986, 101 p. En vente chez M. Youville Labonté, 4 Bradford St., Lewiston, Me, USA 04240. Prix: 25 \$ US + 1.50 \$ f.p.
- MENNIE-DE VARENNES, Kathleen. *Bibliographie annotée d'ouvrages généalogiques au Canada*. Vol. 2. Éd. Fitzhenry et Whiteside conjointement avec la Bibliothèque nationale du Canada et le Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, 1986, 408 p.
- EN COLLABORATION. *Mariages de la région des Laurentides*. Les paroisses: Saint-Jovite, 1879-1984 - - - Sainte-Lucie, 1879-1984 - - - Saint-Faustin, 1886-1984 - - - Bréboeuf (St-Jean), 1905-1984 - - - Val-des-Lacs (St-Agricole), 1935-1984 - - - Mont-Tremblant: Lac Mercier, 1929-1940 - Sacré-Coeur-de-Jésus, 1941-1984 - - - Lac-Carré (Ste-Jeanne-d'Arc), 1943-1984 - - -Lanthier (Sainte-Maria-Goretti), 1952-1984 - - - Lac-Supérieur (Saint-Pie X) 1981-1984. En vente à la Société de Généalogie des Laurentides, C.P. 131, Saint-Jérôme (Québec), J7Z 5T7. Prix: 25 \$ + 10% f.p.
- PROGRAMME DE RECHERCHE EN DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE. Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien - 1750-1765. Vols 31 à 35. 1986. 3630 p. Éd. Presses Université de Montréal.

Dons en argent

0726	Robert A. Rivers	10 \$	0854	Alfred D. Gaboury	5 \$
0882	J. B. Rondeau	6 \$	0892	J. Bettez	5 \$
1094	Isabelle Pelletier	5 \$	1443	C. Lapointe	5 \$
1658	E. L. Lapointe	5 \$	1748	Y. Forest	5 \$
1811	C. Walsh	5 \$		Anonyme	25 \$

Total: 76 \$ Merci à nos généreux donateurs.

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

LUNDI et MERCREDI de 19 h 00 à 22 h 00
2e SAMEDI DU MOIS de 13 h 00 à 16 h 00.

MARDI et JEUDI de 13 h 00 à 16 h 00
Bienvenue !

SERVICE D'ENTRAIDE

par Pierrette Gilbert-Léveillé

QUESTIONS

- 1035 Recherche le mariage de Jean GAUTHIER (BERNARD) et Marguerite DUPONT (DUPRAS). (Noëlla C. Ruel 196)
- 1036 Recherche les mariages suivants: François DUDEMAINE et Hermine BLAIS. Pierre DUDEMAINE et Mélina LAVALLE, Cléophas DUDEMAINE et Adéline ou Olivine DÉRY OU DÉSY. (Philippe Dudemaine 1688)
- 1037 Recherche le deuxième mariage d'Anna MANSEAU, veuve d'Herménégilde-Joseph ASSELIN qui est décédé en 1930, avec ? ST-ONGE probablement dans la région de Drummondville. (Rita Bourget 1420)
- 1038 Recherche le mariage et le nom des parents de Guillaume PHILIPPE et Marie-Rose BOISSELIER. Un de leurs fils se marie à Carleton à Geneviève AUDET le 14-11-1791. (Adrien Bélanger 265)

RÉPONSES

- 1019 Joseph NADEAU (fils de Jean et Geneviève HAUTOIS m. 1766-11-17 à Saint-Michel) épouse, le 1809-11-21 à Saint-Charles Élizabeth MORIN (fille de J.-Bte et Élizabeth BLAIS m. 1790-09-21 à Berthier)
Élie GIRARD (aussi Héliodore) (fils de Joseph et M.-Geneviève FOURNIER 2e m. 1798-08-13 à Saint-Pierre-de-Sud) épouse le 1830-11-23 à Beaumont Madeleine MERCIER (fille de Pascal et Madeleine ROY m. 1805-02-19 à Saint-Michel). Ils ont 2 filles mariées: Geneviève - Émilie et Frs-Xavier PAQUET m. à Beaumont le 1846-11-24, et Céline et Honoré NADEAU m. à Beaumont le 1858-08-06. (Jean-Paul Bussières 1249)
- 1023 Les parents de Étienne MÉLANÇON sont Bénoni et Marie BENOÎT m. en 1 res noces à Marie-Anne LEBLANC, fille de Jean et Marguerite HÉBERT, Yamachiche le 23-11-1778, et 2e m. à Marie-Amable HÉBERT, fille de Joseph et Rose CORRIVEAU, Yamachiche le 12-11-1804. Ref.: *Le grand Arrangement des Acadiens au Québec* par Adrien Bergeron, Vol. VI, p. 52. (Jean-Guy Coutu 525)

COLLABORATION

Besoin de collaborateurs au sein de l'Association des BERNIER d'Amérique Inc., C.P. 92, Saint-Ignace, Cté Montmagny, G0R 1H0

Désire entrer en contact avec des personnes travaillant sur les BONAVENTURE descendants de Joseph et Marie CANTIN. M. Joël Bonaventure, 3 rue des Terres Franches, Mer, France 41500.

Recherche descendants de Pierre de LA ROCHETTE (dit l'absent) fils de Guillaume de LA ROCHETTE de ROCHEGONDE et Marie Béatrix de VAISSIÈRE. Aurait émigré à la révolution et servi dans l'armée des Princes puis émigré au Canada. M. Robert Leotoing, 47 rue d'Yerres, Montgeron, France 91239.

Offre de faire des recherches en Ontario. Mr. Ted Wallace, 21 Southglen Road, Brantford, Ont. N3R 6Z8. Inclure coupon postal.

Recherche des photos anciennes sur la famille Martin DOUAIRE BONTY. M. Philippe Dudemaine 1688

Travaille à faire un dictionnaire BOURGET, et sur les familles GUAY, SAMSON, COUTURE, QUENTIN, BÉGIN, PARADIS, HALLÉ. Offre d'échanger des renseignements sur la famille BOURGET. Inclure une enveloppe affranchie pour réponse. (Mme Rita Asselin Bourget 1420)

NOUVEAUX MEMBRES

responsable Guy Lacroix

#1943	Picard, Jean-Paul	65, rue St-Georges, C.P. 580 Princeville (Québec) G0P 1K0
#1944	Hébert, Laurent	402, Francine, Beauport (Québec) G1C 4E1
#1945	Lacasse, Jean	191, Lac à L'anguille, RR1 St-Hippolyte (Québec) J0R 1P9
#1946-c	Baribault, Paul	1465, rue Maréchal Foch, Québec (Québec) G1S 2C5
#1947	Dufresne, François	98, rue Frère-Séverin, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 3B7
#1948	Lafrance, Roger	285, rue St-Joseph, Black Lake (Québec) C.P. 202, G0N 1A0
#1949	Bérubé, Omer	8998, Avenue Talmont, Charlesbourg (Québec) G1G 5S8
#1950	Lapointe, Marielle Miville	1249, boul. Jean Talon Est, Charlesbourg (Québec) G1G 2L1
#1951	Beaudry, Thomas	61, E. Wyoming Ave. Melrose, MA 02176, USA
#1952	Malette, Denise	7310, Marisa, Brossard (Québec) J4Y 1J5
#1953	Dufour, Jean-Paul	3923, de la Picardie, Jonquière (Québec) G7X 3X5
#1954-c	Côté, Suzanne	111, rue Gilles Boivin, Boucherville (Québec) J4B 2L5
#1955	Gagnon, Claire	2144, Henriette, Carignan (Québec) J3L 4H5
#1956	Gagné, Doris	641, chemin Ste-Foy, app. 2, Québec (Québec) G1S 2K2
#1957	Deschênes, Estelle	450, Levasseur Ouest, Alma (Québec) G8B 2E2
#1958	Mercier, Thérèse	2745, chemin Ste-Foy, app. 103, Sainte-Foy (Québec) G1V 4R9

CHANGEMENTS D'ADRESSE

responsable Guy Lacroix

#0697	Fournier, Michel	25, Avenue du Couvent, Beauport (Québec) G1E 6R9
#1283	Cossette-Lafontaine, Thérèse	153, rue Principale, Saint-Adolphe (Québec) G0X 2G0
#1517	Roberge, Jean B.	3521, rue Principale, RR1, Wendover, ONT. K0A 3K0
#0309	D'amours, Claude	9, Jardins de Mérici, #602, Québec (Québec) G1S 4S8
#1780	Plourde, Mireille	20, rue du Collège, Saint-Hubert (Québec) G0L 3L0
#1759	Thibault, Lawrence	515, Chalifaux, #1, Sherbrooke (Québec) J1G 1P8
#1289	L'Heureux, Fernande	1090, boul. St-Cyrille, Québec (Québec) G1S 1V5
#1419	Rodrigue, Daniel	1294, Crémazie, Saint-Félicien (Québec) G8K 1N9
#1291	Bouchard, Léonard	5050, Clément Lockquell, Saint-Augustin (Québec) G3A 1B3
#0858	Fournier, Léoncie	60, boul. du Domaine, Ile Perrot (Québec) J7V 7P2
#0880	Cyr, Jacques	39, Durand, Loretteville (Québec) G2B 2A4

INVITATION

ASSEMBLÉE MENSUELLE

Date: Mercredi, 18 février 1987
Heure: 20:00
Endroit: Salle 3142, Archives nationales du Québec,
Pavillon Casault, 1210 avenue
du Séminaire, Cité Universitaire, Sainte-Foy.
Conférencier: René Bureau
Sujet: Souvenirs du Faubourg Saint-Jean-Baptiste
(1920-1930)

BIBLIOTHÈQUE

"Centre de documentation Roland - J. Auger"

HEURES D'OUVERTURE:

LUNDI et MERCREDI, de 19 h 00 à 22 h 00
MARDI et JEUDI, de 13 h 00 à 16 h 00
Le 2e samedi de chaque mois de 13 h 00 à 16 h 00

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

On peut se procurer à la bibliothèque de la Société, local 1246, pavillon Casault, Université Laval: répertoires, tableaux généalogiques, cartes, etc..., aux heures d'ouverture de la bibliothèque. S'adresser au bénévole de garde.
